

Makhlouf Sahel
intervenant sur la
radio chaîne 3 :
« Le projet de
révision de la
Constitution
se focalise
sur l'équilibre
des pouvoirs »

de l'administration Le Monde

Quotidien National d'Information • www.lemondeadm.com

Jeudi 15 Octobre 2020 / N° 982

Prix : 20 DA

1ere semaine de
campagne sur
l'amendement de la
Constitution :
**Les partisans du
"Oui" fortement
mobilisés**

Fiscalité (PLF 2021)
**La télé-
déclaration
se généralise
progressivement**

Agriculture
**Une instance
de valorisation
des produits
agricoles Bio
créée**

Organisation des ports
de pêche
**Ferroukhi : « la
sécurité et la
garantie des
conditions
nécessaires » aux
professionnels
de la pêche sont
une ligne rouge »**

Commerce extérieur
**De nouvelles
mesures
douanières pour
une meilleure
régulation**

Agroalimentaire
**L'Algérie
abritera le
premier Salon
digital
international du
1er au 16
novembre
prochain**

Frontières et reprise
du transport inter-
wilayas :
**L'avis d'un
membre du
Comité
scientifique**

Enseignement
supérieur :
**Le calendrier
des vacances
universitaires
2020-2021 fixé**

Habitat

Coopération
algéro-française
**Jean-Yves Le Drian
en visite de travail
en Algérie**

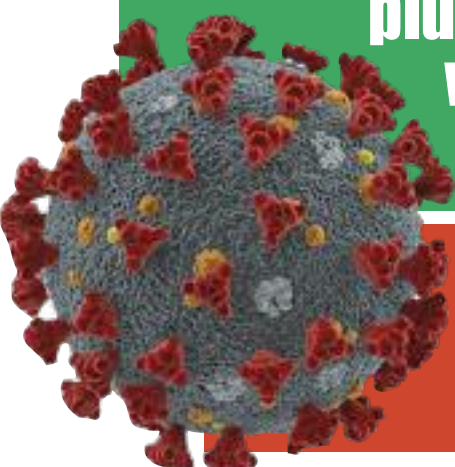
Obsèques
**La dépouille
du moudjahid
Abdelkader
Hadjar inhumée
au cimetière
d'El Alia**

**Attribution de dizaines
de milliers de logements
de différentes formules
à travers le pays à partir
du mois prochain**

Antiterrorisme:
**Neuf nouvelles
agences digitales
ouvertes à travers
plusieurs
wilayas**



Coronavirus:
**185 nouveaux cas, 111 guérisons et 9 décès
ces dernières 24 heures**



1^{ère} semaine de campagne sur l'amendement de la Constitution : Les partisans du "Oui" fortement mobilisés



La campagne de sensibilisation et d'explication du projet d'amendement de la Constitution, soumis à référendum le 1^{er} novembre prochain, a connu, une semaine après son lancement, une forte mobilisation des partisans de cette révision constitutionnelle, initiée par le Président de la République, Abdelmadjid Tebboune. Chefs de partis politiques, acteurs de la société civile, responsables d'organisations patronales et syndicales, membres du gouvernement, députés et personnalités politiques ont multiplié, cette semaine, les rassemblements, les meetings et les rencontres de sensibilisation pour exhorter les Algériens à soutenir la révision de la Constitution en votant Oui. Pour les partisans de la nouvelle Constitution, la réforme de la loi fondamentale traduisait la volonté indéniable du chef de l'Etat d'aller de l'avant sur la voie de la concrétisation des aspirations du peuple en vue de réaliser des avancées démocratiques irrévocables pour le peuple algérien et la nation. Dans leurs discours, les animateurs de cette campagne ont tenté de sensibiliser les électeurs sur le contenu du projet pour qu'ils puissent faire un choix éclairé. La nouvelle présidente du parti Tajamoue Amel El Djazair (TAJ), Fatma Zahra Zerouati, a affirmé que le projet d'amendement de la Constitution apporte des "garanties fortes" visant à impliquer le citoyen dans l'édification de la nouvelle Algérie, soutenant que "le moyen légal de parvenir à un changement est de voter pour la révision constitutionnelle proposée". "La date du 1^{er} novembre est une opportunité pour opérer un véritable changement et remettre le train sur les rails via la nouvelle Constitution qui promet la construction de fortes institutions pour une Algérie meilleure". Le secrétaire général du parti du Front de libération nationale (FLN), Baadji Abou El Fadl s'est félicité, de son côté, des dispositions de la nouvelle Constitution, affirmant que celle-ci "consacre le principe de l'alternance au pouvoir à travers la limitation des mandats et ferme définitivement la porte au despotisme". Il a appelé le peuple algérien à voter en faveur du projet d'amendement de la Constitution, estimant que la nouvelle Constitution sera "la source de toutes autres réformes tant espérées et revendiquées par le Hirak pour une Algérie nouvelle". Le secrétaire général du Rassemblement national démocratique (RND), Tayeb Zitouni a qualifié la nouvelle Constitution de celle "des libertés par excellence", soulignant que le projet soumis au référendum prévoit de "nombreux articles" relatifs

aux libertés individuelles, collectives et associatives. Le président du Mouvement El Bina, Abdelkader Bengrina, a lancé également un appel au peuple algérien pour voter Oui afin de "préserver le processus des réformes". Exprimant le "soutien total" de son parti au projet d'amendement de la Constitution, le président du mouvement El Islah, Filali Ghouini, qualifiant ce texte de "pas important pour l'édification de l'Algérie nouvelle". "Notre parti soutient et adhère aux changements constitutionnels opérés et votera +Oui+ pour cette nouvelle Constitution, élaborée après plusieurs rencontres de consultation auxquelles nous avons participé avec une série de propositions, dont plusieurs ont été prises en considération", a-t-il affirmé. De son côté, le Mouvement de l'Entente nationale (MEN) a appelé les Algériens et les Algériennes à "contribuer collectivement" au succès du référendum pour "jeter les bases" de l'Algérie nouvelle. Le parti "El-Fadjr El-Djadid" de Tahar Benbaïbeche a estimé, quant à lui, que voter "Oui" lors du référendum sur le projet de révision de la Constitution était le choix "le plus judicieux" pour "mettre le pays à l'abri des soubresauts".

Participer à l'avènement de la nouvelle ère

Le secrétaire général de l'Union nationale des paysans algériens (UNPA), Mohamed Alioui, a soutenu que le vote en faveur de l'amendement de la Constitution est "le garant de l'unité nationale et de l'avenir du pays, et ouvre la voie à une participation effective du peuple à l'édification de l'Algérie nouvelle", appelant les paysans à "participer activement à l'avènement de cette nouvelle ère". Le secrétaire général de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), Salim Labatcha, a affirmé que la nouvelle Constitution "préservera les acquis du peuple et de la classe ouvrière", et que les revendications formulées par le Hirak du 22 février seront satisfaites grâce à la révision de la Constitution, exhortant les travailleurs à répondre à l'appel du devoir. L'Organisation nationale des moudjahidine (ONM) a estimé que le référendum du 1^{er} novembre prochain, constituera "un point de départ amorçant une nouvelle étape dans le parcours militant singulier du peuple algérien". Le secrétaire général de l'Organisation nationale des enfants des moudjahidine (ONEM) Khalfa Mebarek a appelé, lui, à une participation massive au référendum du

1^{er} novembre prochain, estimant que le projet de révision de la Constitution englobe toutes les questions relatives à la gestion de l'Etat. Le secrétaire général du Syndicat national des magistrats (SNM), Issaad Mabrouk, a qualifié les dispositions de la nouvelle Constitution en matière de pouvoir judiciaire d' "inédites" à même de "contribuer à la consécration d'une "véritable" indépendance de la justice. Le président par intérim du Conseil de la Nation, Salah Goudjil, a exhorté, quant à lui, les membres du Conseil à "assumer leur rôle" afin d'expliquer le contenu de ce projet et les amendements apportés afin d' "édifier la nouvelle Algérie qui répond aux aspirations du peuple". Lui emboitant le pas, le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Slimane Chenine, a insisté sur la nécessité d'une forte participation au référendum, exhortant les députés à s'investir dans la campagne pour sensibiliser les électeurs sur ses objectifs, à savoir "l'avènement d'une Algérie nouvelle garantissant les droits et les libertés individuelles et collectives". Le Président de la République, Abdelmadjid Tebboune, avait, de son côté, estimé que l'adoption de la nouvelle Constitution permettra "d'asseoir les bases de l'Algérie nouvelle". Pour le premier ministre, Abdelaziz Djerad, la nouvelle Constitution instaure les "fondements d'une approche plus globale" de la gestion des affaires de l'Etat, et "élargit considérablement le rôle du Parlement mais aussi de l'opposition, consacre les libertés individuelles et collectives de manière plus claire et confirme fermement le principe du contrôle à tous les niveaux". Le chef d'Etat-major de l'Armée nationale populaire (ANP), le Général de Corps d'Armée, Saïd Chanegriha, a soutenu, pour sa part, que le référendum sur le projet de révision de la Constitution "sera indéniablement un autre jour de victoire pour le peuple algérien". De son côté, le conseiller auprès du président de la République, chargé du mouvement associatif et de la communauté nationale à l'étranger, Nazih Berramdane, a affirmé que la société civile constituait la "pierre angulaire" de la démocratie participative, dans le cadre de la nouvelle Algérie. Enfin, le Commandant du Mouvement des Scouts musulmans algériens (SMA) Abderrahmane Hamzaoui, a affirmé que le référendum du 1^{er} novembre prochain est une "continuité du processus lancé par le Hirak populaire qui permettra de jeter les bases pour l'édification de l'Algérie nouvelle."

TM

Makhlouf Sahel intervenant sur la radio chaîne 3 :
« Le projet de révision de la Constitution se focalise sur l'équilibre des pouvoirs »



Le projet de révision de la Constitution consacre une nouvelle organisation, et ce en se focalisant sur l'équilibre des pouvoirs. C'est ce qu'a estimé le Professeur Makhlouf Sahel, Juriste et professeur des universités en science politique et relations internationales. Intervenant sur la radio chaîne 3, le professeur a déclaré : « Avant on organisait les différents pouvoirs selon le schéma classique adopté universellement, à savoir le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire. Cette fois-ci les choses ont changé dans le sens de la sémantique. On voit que le comité d'experts a voulu départager clairement le champ d'action entre le président de la république, qui est le premier responsable de ce qu'on appelle le pouvoir exécutif, et le gouvernement ». M. Makhlouf affirme que le texte consacre le poste de chef de Gouvernement lorsqu'il résulte des élections législatives une majorité parlementaire, et celui de Premier ministre en cas de majorité présidentielle. S'il résulte des élections législatives, une majorité autre qu'une majorité présidentielle, dit-il, le Président de la République désigne un Chef du Gouvernement issu de la majorité parlementaire et le charge de former son Gouvernement et d'élaborer son programme. Evoquant l'article 91 qui dit que le Chef de l'Etat, en tant que Chef suprême des Forces armées de la République et responsable de la Défense nationale, peut envoyer l'Armée à l'étranger, l'intervenant estime que c'est une avancée remarquable et très importante dans le sens où elle va dans l'adéquation de tout le potentiel dont dispose l'Algérie. « Notre pays peut jouer un grand rôle dans les espaces géopolitiques, notamment régionale et continentale ». Cependant, ça doit se faire dans le cadre d'une logique de maintien de la paix, puisque l'Algérie est un pays qui contribue à la construction et à l'édification de la paix ». Le professeur Makhlouf rappelle, à ce propos, que l'alinéa 2 de l'article 91, conditionne l'envoi des unités de l'ANP à l'étranger par l'approbation à la majorité des deux tiers du parlement. « C'est un verrou parlementaire ». Il assure, ainsi, que « la décision revient au peuple, à travers ses représentants qui décideront si l'Armée participera ou non à une action à l'étranger ». C'est l'exemple parfait de « l'équilibre entre les attributions confiées au président de la république et le parlement ».

Source R.A

ADE

30 études touchant les grandes villes pour réduire le taux de perte d'eau



L'Algérienne des eaux (ADE) ambitionne à l'horizon 2030 de réduire le taux de perte d'eau qui est actuellement de l'ordre de 50% à un taux "techniquement admissible" afin d'améliorer les prestations de service, a affirmé son directeur général, Ismaïl Amirouche. S'exprimant en marge d'une récente visite de travail dans la région de Ghardaïa, le directeur général de l'ADE a indiqué que des études de mise à niveau des réseaux et des installations stockage et de distribution ont été lancées à travers l'ensemble des wilayas, notamment les grandes villes afin de réduire le taux de perte et les fuites observées sur le réseau vétuste. Par moins de 30 études touchant des grandes villes du pays ont été achevées et les travaux de mise à niveau des installations et du réseau ont été entamés pour remettre la disponibilité de l'eau H24, a-t-il précisé rappelant que si certains quartiers ne sont pas alimentés H24 en eau, qui est disponible, c'est dû aux pertes et fuites sur le réseau. Pas moins de 1.500 km

du réseau de distribution sont rénovés annuellement dans le pays, avec comme priorité l'élimination des réseaux en amiante et en PVC, a-t-il souligné avant d'assurer qu'à l'horizon 2030, l'ADE compte rénover 2.000 km par an. "Notre objectif est d'améliorer les prestations de services" et de "traquer" les fuites et les branchements illicites ainsi que prendre en charge la question de la vétusté des réseaux et des installations, a-t-il poursuivi en notant que les pouvoirs publics ont mis en place des systèmes de télésurveillance et de contrôle, de télégestion et de géo-localisation pour améliorer, voire moderniser, les prestations et offrir un service public de qualité à la hauteur des attentes du citoyen. Un centre d'appel téléphonique opérationnel (CATO) a été mis en place dans les 48 wilayas pour permettre aux citoyens de participer à l'amélioration du service public et la préservation de l'eau contre le gaspillage et la mauvaise utilisation, en signalant les incidents, pannes et fuites et permettre une intervention immédiate. Le

directeur général de l'ADE a rappelé que des efforts ont été consentis pour améliorer la qualité de l'eau, notamment dans les régions où cette ressource présente un taux de salinité élevé, par la réalisation de station de déminéralisation dans les wilayas du Sud (El-Oued, Ouargla, Illizi, In-Salah). De même, la formation du personnel sur la détection des fuites apparentes et souterraines a été lancée ainsi que le recrutement d'universitaires et la numérisation de l'ensemble de l'ADE (informatisation de tout le système de l'ADE) dans le but de permettre aux clients de signaler les fuites et les raccordements illicites et de s'informer sur le programme de distribution dans leur quartier. L'ADE, maître d'œuvre délégué par l'Etat pour la gestion des installations, la production, le transport, la distribution de l'eau potable et l'amélioration du service public gère plus de 170.000 km de conduites et 5.700 forages, en plus des installations de stockage.

A.A

Mouvement associatif

Impliquer la société civile dans l'élaboration des politiques locales et nationales

Le projet d'amendement de la Constitution donne à la société civile toute l'importance pour qu'elle participe à l'élaboration des politiques locales et nationales, a estimé mercredi au cours d'une rencontre à Tissemsilt le Conseiller auprès du Président de la République chargé du mouvement associatif et de la communauté nationale à l'étranger. "Le projet d'amendement de la Constitution, soumis au référendum le 1er novembre prochain, donne à la société civile toute l'importance qu'elle mérite afin qu'elle participe à l'élaboration des politiques locales et nationales", a indiqué M. Berramdane lors

de la rencontre tenue avec des représentants de la société civile de la wilaya de Tissemsilt. L'amendement de la Constitution, a précisé le conseiller auprès du Président de la République chargé du mouvement associatif et de la communauté nationale à l'étranger, permettra la participation des associations au niveau local en les impliquant à déterminer les priorités dans la mise en œuvre des projets de développement dans les différentes régions du pays", ajoutant que "la société civile aura un rôle de veille et de contrôle dans la lutte et la prévention de la corruption." Nazih Berramdane a rappelé que les rencontres menées avec

la société civile dans les wilayas du pays s'inscrivent dans le cadre de la démarche visant à mettre en œuvre les mécanismes et une stratégie à même de renforcer la démocratie participative par la valorisation du rôle du mouvement associatif. Il a également salué les efforts de la société civile, sa mobilisation aux côtés des staffs médicaux et paramédicaux afin d'alléger les effets du Coronavirus. Cette rencontre a permis aux représentants des associations locales activant dans divers domaines de soulever leurs préoccupations et formuler leurs propositions.

M.E

DGSN

Ouverture d'un séminaire sur le renforcement des activités opérationnelles de la police administrative

Le Directeur général de la Sûreté nationale (DGSN), Khelifa Ounissi a présidé hier à Alger l'ouverture des travaux d'un séminaire national de formation sur le renforcement des activités opérationnelles de la police administrative à l'Ecole supérieure de police "Ali Tounsi", indique un communiqué de la DGSN. Dans son allocution d'ouverture de ce séminaire de deux jours, M. Ounissi a souligné "l'importance de ce séminaire visant à s'adapter avec le grand développement que connaît la société", relevant "l'importance de la formation continue destinée aux éléments de la police administrative qui traite quotidiennement avec les citoyens ainsi que sa dotation périodique en équipements, technologies et applications intelligentes et de communication sophistiquées". Dans le même cadre, il a appelé "les participants à ne ménager aucun effort au service des citoyens et pour la protection des structures publiques et vitales tout en ayant l'esprit d'initiative et de créativité professionnelle avec l'adoption d'une approche de proximité et sociale avec les citoyens". Le DGSN a appelé en outre "à veiller à se conformer dans les actions de la police administrative aux lois de la République, aux résolutions et réglementations tout en s'appuyant sur la dimension humaine dans les méthodes d'application de la loi ainsi que la rapidité dans le traitement des demandes des citoyens suivant les mutations nationales et les aspirations du citoyen à la sécurité qui constitue un impératif du développement durable dans toutes ses dimensions. M. Ounissi a salué les efforts de la police administrative dans le renforcement des actions des pouvoirs publics en fournissant les données nécessaires pour la prise de décision garantissant la prise en charge objective des affaires et préoccupations des citoyens". Le programme de ce séminaire, auquel ont participé, par visioconférence, des cadres et des éléments spécialisés en matière de police administrative, comporte des interventions sur le renforcement des techniques opérationnelles relatives aux activités de la police administrative, animées par des cadres supérieurs des services centraux de la DGSN en mettant l'accent sur les nouveaux cadres juridiques de la police administrative et la complémentarité entre la police administrative et la police judiciaire outre la protection du citoyen et des biens. Selon la même source, ce séminaire de formation, tenue dans des conditions exceptionnelles et des mesures de prévention contre la pandémie de Covid-19, constitue l'un des axes majeurs de la DGSN en matière de formation spécialisée et continue, visant à "donner une vision prospective des défis et des enjeux de l'environnement sécuritaire dans le but de promouvoir le service Public".

Bac 2020

Un taux de réussite national de 55,30%

Les résultats de l'examen du baccalauréat de la session 2019-2020 ont été annoncés hier à 15h00, le taux de réussite au niveau national étant de 55,30%, a annoncé le ministère de l'Education nationale. Les résultats selon les filières font ressortir que celle des mathématiques arrivent en tête avec un taux de réussite de 80,22%, suivie des langues étrangères avec un taux de 67,78%, la filière technique mathématique avec 58,48%, sciences expérimentales avec

56,97% puis la filière littéraire et philosophie avec un taux de 52,60 et enfin gestion et économie avec 38,09%, selon le ministère de l'Education nationale. Dans ce contexte, le ministère a fait savoir que les résultats, aussi bien pour les candidats scolarisés que libres, ont été annoncés hier à partir de 15 heures au niveau des établissements scolaires et sur le site électronique de l'Office national des examens et concours (ONEC) : [HYPER-LINK : "https://bac.onec.dz"](https://bac.onec.dz)

<https://bac.onec.dz>. Les résultats des lauréats scolarisés seront également publiés sur la Chaîne du Savoir (Maârif) de la Télévision nationale ainsi que sur le site électronique dédié aux parents d'élèves. Le ministère de l'Education nationale a précisé en outre que les résultats pourront être consultés sur les téléphones portables via SMS, en introduisant le code *567# sur les trois opérateurs de la téléphonie mobile, Mobilis, Ooredoo et Djazzy.

Houda H

«Marché Dzaïer» bientôt en Mauritanie Des accords pour réglementer la vente des engrais

Le président de l'Organisation nationale des entreprises et de l'artisanat (ONEA), Mustapha Rebaine, a dévoilé de nouveaux accords relatifs au commerce extérieur et au marché des engrais, en plus de ceux qui ont été conclus ces dernières semaines sur le marché des aliments pour animaux. Ces accords visent à éliminer le monopole et à couper la voie aux spéculateurs et à alléger le fardeau des agriculteurs des wilayas du sud, en plus d'ouvrir la voie aux exportateurs vers la Mauritanie à travers un marché portant le nom «marché Dzaïer» qui permet aux producteurs et aux opérateurs de promouvoir leurs produits à la profondeur africaine, coïncidant avec l'entrée des deux pays dans la zone de libre-échange africaine, qui sera lancée par l'Union africaine au début de l'année prochaine. A cet égard, Rebaine a annoncé qu'un accord sera conclu avec le représentant de la société arabo-mauritanienne, qui repose sur les échanges commerciaux entre les deux pays, en ouvrant un marché algérien en Mauritanie portant le nom de «marché Dzaïer». Cet accord permettra également la mise à disposition de toutes les capacités pour faciliter l'entrée de



produits agricoles tels que les légumes et les fruits en Mauritanie, sans oublier la mise à disposition de chambres de refroidissement et de congélation pour les produits algériens, ainsi que la fourniture de produits nécessaires au marché algérien tels que les pistaches, les noix, les noix de cajou, les bananes et poissons à des prix raisonnables. A titre de référence, l'entrée en vigueur de l'accord de création d'une zone de libre-échange pour

l'Afrique au début de l'année prochaine ouvrira l'un des plus grands espaces de libre-échange dans le continent, et ouvrira un marché de consommation estimé à 1,2 million de personnes, ce qui représente un produit intérieur brut (PIB) de 2,5 trillions de dollars, dans tous les pays de la région, qui compte 55 pays. Cela permettra également à la hausse des échanges commerciaux du pays à 52% de sa taille actuelle et permettra la création de nou-

veaux emplois notamment. Dans un autre contexte, Rebaine a divulgué la signature de 4 nouveaux accords commerciaux, entre l'Organisation nationale des entreprises et de l'artisanat et la société «Asfertrade» pour réguler le marché des engrais, dans le but de distribuer des engrais aux agriculteurs sur tout le territoire national au prix d'usine sans tenir compte des frais de livraisons. Soulignant que «l'entreprise se chargera de la livraison

et de la distribution des engrais aux agriculteurs afin de faciliter leur transport. » Le chef de l'Organisation pour les entreprises et l'artisanat déclare que «cet accord brise la spéculation, et annule le rôle des intermédiaires, des hommes d'affaires qui sont généralement derrière les spéculations, et donner un coup de pouce au produit local, notant que cet accord vient résoudre les obstacles auxquels sont confrontés les agriculteurs», a-t-il fait savoir dans une déclaration à la presse. Et de souligner «cet accord garantit que l'agriculteur obtiendra ses besoins en engrais à des prix raisonnables. »

M.W. Benchabane

Agroalimentaire L'Algérie abritera le premier Salon digital international du 1er au 16 novembre prochain

L'Algérie abritera du 1er au 16 novembre prochain le premier Salon digital international de l'agroalimentaire, de la logistique et de la production nationale, un événement inédit à l'échelle nationale et continentale. Ce salon digital verra la participation d'opérateurs algériens et étrangers représentant plusieurs secteurs, notamment l'agroalimentaire, l'emballage, l'imprimerie, les banques, les assurances, les services logistiques, les sociétés de transit et de fret aérien et maritime, ainsi que les sociétés de conseil stratégique, précise le communiqué de la société organisatrice "Andalus Trade, Show, Exhibits & Events". Une Web TV spécialement dédiée à cet événement digital a été créée pour assurer son succès, ont fait savoir les organisateurs, faisant état, en outre, de la généralisation des techniques de communication vidéo et audio à distance, permettant ainsi de réduire les coûts et dépenses des différents exposants, les déplacements et les rencontres qui caractérisent les expositions classiques. Pour la directrice de l'information de la société organisatrice, Wissam Aboura, il s'agit d'une expérience inédite et sans précédent menée par l'Algérie dans le domaine des expositions économiques et de la digitalisation.

Les organisateurs ont reçu les premières demandes d'inscription à cette manifestation virtuelle d'opérateurs étrangers, notamment d'Ukraine (invité d'honneur de cette première édition), du Vietnam, de Jordanie, de Turquie et d'Allemagne, ainsi que d'opérateurs économiques nationaux. La même source a, par ailleurs, indiqué que la première exposition digitale internationale dédiée au secteur agricole sera organisée du 17 au 30 novembre prochain.

Ali B / Ag

En plus des résultats satisfaisants enregistrés par "Batimetal" Le groupe s'assure que toutes les revendications des travailleurs seront prises en charge

Le groupe «Imetal» a révélé des résultats positifs et très satisfaisants pour la branche "Batimetal", se traduisant par une croissance de la valeur ajoutée de plus de 21%, du surplus total de plus de 145% et du produit net de 65%, alors que la valeur des projets enregistrés s'élève à 1400 milliards de centimes, malgré les difficultés et les obstacles auxquels l'entreprise a dû faire face en raison de la propagation de la pandémie corona, comme toutes les autres entreprises économiques, et d'autre part, le groupe «Imetal» a accusé des parties suspects sous peine de recherches par les intérêts concernés de susciter des protestations au sein de l'entreprise. Dans cette optique, "Batimetal" est revenu dans un communiqué pour mettre le point sur les deux mouvements de protestation organisés la semaine dernière, indiquant que les sit-in ont été programmés par quelques travailleurs, alors que des individus

bien connu ont été derrière l'encadrement de ce mouvement pour des raisons inconnues. Dans ce sillage, "Batimetal" confirme que, croyant au travail syndical, n'a ménagé aucun effort pour un dialogue constructif avec le partenaire social loin de toutes pratiques de pression et de harcèlement à travers toutes les réunions tenues auparavant. En ce qui concerne les portes du dialogue avec le partenaire social, la réunion qui s'est déroulée le 26 juillet 2020 sous la supervision du président général du groupe «IMETAL», le secrétaire général de l'Union des travailleurs algériens et du secrétaire général de la Fédération des mécaniciens, cela a conduit l'entreprise à répondre favorablement à toutes les revendications et demandes du partenaire social, à l'exception de la demande de la nomination, qui a été décidée à l'unanimité de reporter l'examen à une date ultérieure, en tenant compte de la situation financière du groupe. Le

partenaire social était également tenu de respecter les organes souverains de l'entreprise et de l'Union générale des travailleurs algériens, vu qu'en raison du non-respect des termes de l'accord par certains représentants des travailleurs, des mesures seront prises à leur rencontre par l'Union générale des travailleurs algériens, sachant que les poursuites judiciaires actionnées par le Groupe étaient contre des personnes qui ont insulté les dirigeants de l'entreprise lors des mouvements de protestation et à travers les pages des réseaux sociaux. Comme tous les opérateurs économiques des secteurs public et privé, la pandémie de coronavirus et ses conséquences ont grandement affecté les activités de "Batimetal" en entravant la pas à la mise en œuvre du plan de réorganisation interne de l'entreprise, qui a débuté depuis la nomination de la nouvelle équipe de direction en 2019.

M.W. B.

Enseignement supérieur : Le calendrier des vacances universitaires 2020-2021 fixé

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique a fixé le calendrier des vacances universitaires pour l'année 2020/2021, indiquait hier un communiqué du ministère. Les vacances universitaires d'hiver sont fixées du jeudi 24 décembre

2020 soir au samedi 2 janvier 2021, à 08h00. Les vacances de printemps sont fixées du jeudi 11 mars 2021 au samedi 20 mars 2021, à 08h00. Les vacances universitaires d'été sont fixées du jeudi 15 juillet 2021 soir au 4 septembre 2021, à 08h00, selon la même source. Les établisse-

ments d'enseignement supérieur ayant accusé un retard dans l'accomplissement des charges pédagogiques et scientifiques, peuvent prolonger l'année universitaire 2020-2021 au plus tard jusqu'au 31 juillet 2021, précise le même communiqué.

Frontières et reprise du transport inter-wilayas : L'avis d'un membre du Comité scientifique

Le professeur Mohamed Belhocine, membre du Comité scientifique du suivi de l'évolution du coronavirus Covid-19 en Algérie s'est exprimé sur la réouverture des frontières aériennes et sur la reprise du transport inter-wilayas. M. Belhocine a indiqué que le transport inter-wilayas n'a pas été ouvert pour l'instant, et qu'il faudra attendre les mesures qui seront édictées par le ministère des Transports. Il a précisé qu'«en général, tous les secteurs qui ont repris leurs activités ont préparé des protocoles, qui ont été passés en revue par le comité scientifique qui les a dis-

cutés, validés, enrichis». M. Belhocine estime qu'en dernier ressort, ce sont les secteurs concernés par la prise en charge des protocoles qu'ils ont eux-mêmes préparé qui sont censés soumettre à l'appréciation et à la validation du comité scientifique. Interrogé sur la réouverture des frontières et le risque d'une 2e vague, l'expert a indiqué que «les transports d'une manière générale ont très clairement joué un rôle majeur dans la dissémination fulgurante de l'épidémie en janvier dernier et on a bien vu toutes ces cartes montrant que l'épidémie s'est diffusée de façon parallèle à l'intensité

du trafic aérien». Il a précisé que le transport aérien «est effectivement un vecteur important de (propagation) de l'épidémie, dans la mesure où tout notre voisinage, que ce soit à l'est et à l'ouest ou bien du nord (de la Méditerranée), connaît une recrudescence (des contaminations au Covid-19) parfois même inquiétante dans certains pays». M. Belhocine estime que «l'absence du trafic aérien avec ces zones hyper infectées joue un rôle de bouclier pour l'Algérie et peut, en partie, expliquer l'accalmie que nous observons».

● Déraillement

Un train de marchandises déraille dans un tunnel à Blida

Un train de marchandises a déraillé hier matin au niveau du tunnel de Bouguitone dans la commune d’Oued Djar dans la wilaya de Blida. Selon le communiqué des services de la protection civile, le déraillement du train numéro 4055 qui a pris le départ d’Alger allant vers Chlef a causé la destruction d’un wagon et cinq autres wagons sont sortis partiellement des rails sans noter l’enregistrement de pertes humaines, ajoute le communiqué. Par ailleurs, une opération de remorquage des wagons bloqués dans le tunnel est lancée avec l’aide des éléments de la protection civile toujours afin de récupérer le blé bloqué dans les wagons.Toutefois, aucune raison de ce déraillement n’est communiquée pour l’instant par la SNTF.

● Accidents de la circulation :

37 morts et 1.297 blessés en une semaine

Au total, 37 personnes ont trouvé la mort et 1.297 autres ont été blessées dans 1.330 accidents de la circulation enregistrés durant la période du 4 au 10 octobre à travers le pays, selon un bilan hebdomadaire rendu public hier par la Protection civile. Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya de Souk Ahras avec 5 personnes décédées et 18 autres blessées,.Les éléments de la Protection civile ont procédé, par ailleurs, à l'extinction de 1.291 incendies urbains, industriels et autres, et à l'exécution de 3.854 opérations d’assistance aux personnes en danger et opérations diverses. S’agissant des activités de lutte contre la propagation du nouveau coronavirus (Covid-19), les unités de la Protection civile ont effectué, durant la même période, 265 opérations de sensibilisation à travers les 48 wilayas du pays, pour rappeler aux citoyens la nécessité de respecter le confinement et les règles de la distanciation physique. Ils ont effectué aussi 366 opérations de désinfection générale à travers tout le pays, touchant les infrastructures et édifices publics et privés, quartiers et ruelles. La DGPC a mobilisé pour les deux opérations 1.089 agents, tous grades confondus, 197 ambulances et 147 engins d’incendie, conclut le communiqué.

● El Tarf :

Arrestation de trois individus pour diffusion et propagation de fake news

Les services de la brigade de lutte contre la cybercriminalité relevant de la sûreté de wilaya d'El Tarf ont arrêté trois (03) auteurs présumés pour diffamation et diffusion de fake news. Agissant sur la base de 12 plaintes émanant de victimes de fake news diffusés sur les réseaux sociaux par un individu via son compte face book, les services de lutte contre la cybercriminalité ont ouvert une enquête qui a permis d'identifier un premier suspect, âgé de 26 ans. L’auteur présumé, résidant à El Tarf, a été aussitôt appréhendé et le matériel utilisé dans le cadre de la diffusion et la propagation de fausses informations portant atteinte à ses nombreuses victimes a été saisi. Les investigations ont également permis d’appréhender deux (02) autres acolytes, impliqués dans la même affaire. Présentés devant le magistrat instructeur près le tribunal d'El Tarf pour "diffamation, calomnie, atteinte à la vie privée des personnes et diffusion de fake news”, le principal accusé a été placé sous mandat de dépôt tandis que ses deux complices ont été mis sous contrôle judiciaire,

● Tribunal de Cheraga :

Nachinache Zoulikha-Chafika, dite Mme Maya, condamnée à 12 ans de prison ferme

Nachinache Zoulikha-Chafika, dite "Mme Maya", jugée par le Tribunal de Cheraga pour des affaires de corruption, a été condamnée mercredi à 12 ans de prison ferme, peine assortie d'une amende de 6 millions de DA et de la saisie de ses biens. Ses deux filles, Imène et Farah, ont été condamnées chacune à 5 ans de prison ferme avec une amende de 3 millions de DA et la saisie des biens. Impliqués dans cette affaire, l'ancien wali de Chlef, Mohamed Ghazi, a été condamné à 10 ans de prison ferme avec une amende d'un million de DA, et son fils Chafie à 2 ans de prison ferme et une amende de 500 000 DA. Jugés aussi pour cette affaire, l'ancien wali d'Oran, Abdelghani Zaalane, et l'ancien directeur général de la Sûreté nationale, Abdelghani Hamel ont été condamnés, tous les deux, à 10 ans de prison ferme avec une amende d'un million de DA chacun. Les deux investisseurs et entrepreneurs, Belaid Abdelghani et Ben Aicha Miloud ont été condamnés respectivement à 7 et 10 ans de prison ferme avec une amende d'un million de DA chacun. L'ancien député à la retraite, Omar Yahiaoui (en fuite à l'étranger), a été condamné à 10 ans de prison ferme avec une amende d'un million de DA et la saisie des biens et le lancement d'un mandat d'arrêt international à son encontre. Mme Maya et ses deux filles doivent, selon le verdict, verser 600 millions de DA de dédommagement au Trésor public. La défense a décidé de faire appel du jugement.

Commerce extérieur

De nouvelles mesures douanières pour une meilleure régulation



Le Projet de la loi de finances (PLF) 2021, prévoit plusieurs mesures douanières dans l'objectif de remédier aux nombreux dysfonctionnements dans le commerce extérieur et de renforcer sa régulation. Dans ce cadre, le paiement des opérations d'importation devra s'effectuer au moyen d'un instrument de paiement dit "à terme" payable à 30 jours à compter de la date de l'expédition des marchandises, selon le projet de loi publié sur le site web officiel du ministère des Finances. Cette mesure ne concerne pas les opérations du commerce extérieur revêtant un caractère vital pour l'économie nationale (importations des produits stratégiques, des produits alimentaires de large consommation, des produits ayant le caractère d'urgence pour l'économie nationale, des produits importés par les institutions ou administrations de l'Etat et celles importés par les entreprises publiques économiques), et dont le paiement continuera à s'effectuer selon le mode "à vue". Elle offre ainsi un mode de financement dont le transfert de devises correspondant ne sera fait qu'après épuisement d'un délai de "sûreté financière", garantissant aux services des douanes de s'assurer de la conformité stricte des marchandises importées à l'égard des documents commerciaux, financiers et techniques. Il s'agit de "mettre en place d'un dispositif de contrôle intervenant en amont à tout mouvement de flux financier qui sera capable de prévenir toute tentative de transfert illicite d'argent", est-il expliqué dans l'exposé des motifs accompagnant l'avant-projet de loi. Par ailleurs, le PLF 2021 octroie l'exclusivité de création des dé-

pôts temporaires se trouvant dans les enceintes portuaires et aéroportuaires, aux "seules entreprises nationales portuaires" ou par "les sociétés nationales de gestion aéroportuaire". Pour les dépôts temporaires à l'intérieur du territoire douanier, ils peuvent être créés par les entreprises nationales portuaires et aéroportuaires, les sociétés publiques dont l'activité principale est l'acconage, le magasinage, la logistique et le transport international, en partenariat avec les entreprises nationales portuaires et aéroportuaires ainsi que par les sociétés de fret aérien, de fret express et du courrier postal pour les besoins de leur activité d'expédition et d'acheminement internationaux de colis et de fret expresse. Les modifications proposées par le PLF 2021 précisent également certaines obligations des exploitants, dont la nécessité de dédier des locaux, des espaces et des magasins spécialement conçus pour recevoir les marchandises présentant des dangers ou pouvant altérer les autres marchandises ainsi que pour le séjour des marchandises qui exigent des installations ou des conditions particulières de stockage ou de séjour telles les marchandises périssables. Par ailleurs, le texte souligne que les opérateurs qui ont commis des infractions peuvent être "interdits d'accès au système d'information de l'administration des douanes", ce qui entraîne aussi l'exclusion des opérations du commerce extérieur jusqu'à la régularisation de leurs situations réglementaires. Toutefois, les marchandises expédiées ou objet de domiciliation bancaire avant la date de la prise de la décision d'interdiction, sont exclues du champ d'application de cette

disposition. Cela permettra de "trouver une solution aux marchandises en souffrance qui sont entreposées au niveau des différentes zones sous-douane, et qui peuvent subir des dégradations et des altérations lors de leur séjour prolongé", selon l'exposé des motifs. Concernant les marchandises saisies dans le cadre de la lutte contre la contrebande, le PLF 2021 confère explicitement la mission de les affecter à la douane. Ainsi, la Commission locale de la lutte contre la contrebande ne pourra plus statuer sur la destination à donner aux marchandises après la réintroduction de la transaction en matière de la contrebande. Le nouveau texte annule, par ailleurs, la possibilité de recourir aux sociétés d'inspection agréées, avant expédition des marchandises pour effectuer le contrôle. Il relève également la durée de validité des décisions anticipées de six (06) mois à trois (03) ans, conformément aux recommandations de l'Organisation Mondiale des Douanes. S'agissant des facilitations accordées aux exportateurs, le PLF 2021 prévoit une mesure permettant de libérer la marchandise à l'exportation en cas de litiges susceptibles de naître après souscription de la déclaration en douane, et ce, afin d'éviter les retards dans le traitement des opérations à l'export et des coûts qui peuvent en découler. Quant aux importations, celles relatives aux collections en kits SKD et CKD seront exemptées de droits de douanes et de TVA lorsqu'elles sont destinées aux activités des établissements relevant du secteur économique de l'Armée nationale populaire (ANP), pour la production ou le montage de véhicules.

Habitat

Attribution de dizaines de milliers de logements de différentes formules à travers le pays à partir du mois prochain

L'Etat poursuivra la réalisation des grands programmes de logements dans ses différentes formules à travers le pays, dans le sillage des efforts de développement au profit du citoyen, a assuré à partir de Saïda le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Kamel Nasri. Lors d'une cérémonie de distribution d'un quota de logements de différentes formules et d'aides financières destinées à l'habitat rural et à l'auto-construction qu'il a présidée à la salle des congrès au siège de la wilaya de Saïda, le ministre a indiqué que "l'Etat vise à renforcer les efforts de développement, notamment dans le domaine de l'habitat, à travers la réalisation d'ambitieux programmes permettant aux citoyens de disposer de logements décents." Kamel Nasri a annoncé qu'à partir du mois de novembre prochain, il sera procédé à l'attribution de dizaines de milliers de logements de différentes formules à travers le pays, de même que des aides financières destinées à l'habitat rural, précisant que cette opération se

poursuivra jusqu'à la fin de l'année en cours. Le ministre a présidé une cérémonie de remise symbolique des clefs de 500 logements sociaux locatifs à leurs bénéficiaires, de 20 logements de type promotionnel aidé (LPA), ainsi que 170 décisions d'aide à l'auto-construction, une opération qui entre dans le cadre de l'octroi de lotissements sociaux, de même que 50 autres décisions d'aides financières destinées à l'habitat rural. M. Nasri, qui a suivi un exposé au siège de la wilaya sur les programmes portant sur l'habitat, l'aménagement urbain et les équipements publics à Saïda, a sommé les gestionnaires de lancer les chantiers de réalisation des logements à l'arrêt, notamment ceux de type promotionnel aidé dont le nombre est estimé à plus de 400 unités et de les livrer avant la fin 2020. En matière d'aménagement urbain, le ministre a donné instruction pour que les affections financières, estimées à 27 millions DA, qui font l'objet d'un contentieux, soient utilisées dans les projets d'aménagement. Il a pris connaissance

également, à travers cet exposé, de la cadence dans la réalisation des équipements publics notamment les infrastructures du secteur de l'éducation en prévision de la rentrée scolaire prochaine qui dotera Saïda de cinq établissements éducatifs pour les trois cycles. Le ministre a donné, à haï "Es-salam" dans la ville de Saïda, le coup d'envoi pour la réalisation du dernier quota du programme de logements location-vente (AADL) dont a bénéficié la wilaya, en plus de la pose de la première pierre de construction de 227 logements au profit des souscripteurs ayant payé la première tranche. Kamel Nasri a inspecté également le chantier d'un projet d'habitat, en réalisation, qui englobe 1.130 logements publics locatifs à haï Boukhors, avant de s'enquérir de l'état d'avancement des travaux d'aménagement du jardin public "5 juillet" dans la ville de Saïda. Le ministre a procédé également à l'inauguration d'un groupe scolaire dans la commune de Youb.

Said Hanouh / Ag

Organisation
des ports de pêche

Ferroukhi :
« la sécurité et la garantie des conditions nécessaires" aux professionnels de la pêche sont une ligne rouge »

Le ministre de la Pêche et des produits halieutiques, Sid Ahmed Ferroukhi, a annoncé, mardi à partir de Tipasa, l'élaboration "prochaine" d'une loi relative à la gestion des ports de pêche, en vue de leur "organisation de façon plus efficace et efficiente". "Une action est en cours, en vue de la création d'une loi pour l'organisation des ports de pêche, de façon plus efficace et efficace, et leur valorisation, dans le cadre du programme national du secteur (2020-2024), et dans un objectif d'assurer une meilleur gestion et une exploitation idoine et rationnelle de ces structures vitales", a indiqué le ministre, durant sa visite dans la wilaya. Il a particulièrement insisté sur l'impératif d'accorder, "dans tous les cas, la priorité à l'activité de pêche, sans que cela impacte négativement sur les autres activités, liées aux services et à la plaisance notamment". Il s'agit, a ajouté Sid Ahmed Ferroukhi, qui s'adressait aux responsables du port de Tipasa et aux professionnels du secteur, de "réfléchir à la création d'un Conseil consultatif pour chaque port de pêche du pays, composé de professionnels du secteur, de fournisseurs d'équipements de navires et leurs patrons, outre différents intervenants publics, dont les directions de la pêche, du transport et des travaux publics". "Ce projet de loi relative aux ports, inscrit au titre de la solidarité gouvernementale, préconise, également, l'intégration de l'ensemble des intervenants, avec la création d'ateliers de services pour les bateaux, dont les petits travaux de maintenance mécanique, qui seront confiés aux jeunes, après une période de formation au sein des centres de formation professionnelle", a fait savoir le ministre de la Pêche et des produits halieutiques. Il a signalé la "possibilité d'intégration de ces projets, dans le cadre des différents dispositifs de soutien à l'emploi des jeunes". Et de poursuivre: "il est impératif d'œuvrer à la mise en place de mécanismes de nature à créer un équilibre et une cohésion entre l'activité de pêche et les autres activités liées à la plaisance et aux services, à l'instar des restaurants de poissons, les salons de thé, et les structures de loisirs", "Il n'existe pas de pays au monde, où les ports de pêche sont ouverts au large public", a, par ailleurs, observé le ministre, assurant que la "sécurité et la garantie des conditions nécessaires" aux professionnels de la pêche sont "une ligne rouge", et bénéficient d'une "priorité extrême".

Fiscalité (PLF 2021)

La télé-déclaration se généralise progressivement

Le projet de la loi de finances (PLF) pour l'année 2021, propose plusieurs mesures permettant la généralisation progressive de la télé-déclaration fiscale sur les contribuables relevant du régime du réel, ce qui permettra de booster le processus de numérisation des données fiscales. Ainsi, le projet, rendu public par le ministère des Finances, propose de soumettre les contribuables réalisant des bénéfices professionnels, imposés d'après le régime du bénéfice réel, à l'obligation déclarative sans paiement, par voie de télé-déclaration, laquelle concerne actuellement les grandes entreprises uniquement. Les contribuables relevant du régime du réel sont ainsi tenus de souscrire, au titre du résultat de l'année ou de l'exercice précédent, la déclaration spéciale du montant de leur bénéfice net, ainsi qu'un état récapitulatif annuel comportant des informations devant être extraites de la déclaration précitée et des états annexes. Les personnes morales (sociétés, établissements et organismes publics à caractère industriel et commercial) visées à l'article 136 du Code des impôts directs et taxes assimilées, sont tenues, de leur côté, de souscrire, au plus tard le 20 mai, par voie de télé-déclaration, un état récapitulatif annuel comportant des informations devant être extraites de la déclaration annuelle des résultats et des états annexes. Une amende fiscale de 1.000.000 DA, est prévue pour les personnes morales concernées qui n'ont produit leur état récapitulatif annuel, au plus tard le 20 mai. L'amende sera majorée de 100%, lorsque les contribuables ne souscrivent pas l'état récapitulatif annuel à l'expiration d'un délai de 30 jours à compter de la date de réception de la mise en demeure. La mise en place de l'obligation déclarative pour ces nouvelles catégories de contribuables "obéit à un souci d'introduction au niveau du système d'infor-



mation Jibayatic, d'un outil d'aide à la programmation d'un contrôle fiscal basé sur l'analyse risque du tissu fiscal, laquelle ne peut être effectuée en l'absence, au niveau de ce système, de la déclaration annuelle, d'autant plus qu'il y est prévu un processus dédié à l'établissement des programmes de contrôle", est-il expliqué dans l'exposé des motifs de cette mesure. Le PLF, qui sera débattu à l'APN à partir de la semaine prochaine, au niveau de la commission des Finances et du Budget, institue également l'obligation aux employeurs ou débirentiers établis en Algérie, qui payent des traitements, salaires, pensions, indemnités, émoluments et rentes viagères, de souscrire leurs états de salaires au niveau du service fiscal de rattachement, sur support informatique et par voie de télé déclaration. Cette mesure est justifiée par le besoin pour l'administration fiscale de disposer de ces informations sous format dématérialisé et s'inscrit dans la démarche de numérisation des services fiscaux. Elle vise à faciliter au contribuable l'accomplissement de la forma-

lité de déclaration, et de permettre une meilleure exploitation de données déclarées et d'en faire les rapprochements nécessaires, utiles à l'appréciation de l'exactitude de ces données. Il est aussi proposé d'instituer la faculté de souscription, par voie de télé-déclaration, des états de paiements à des tiers (honoraires et redevances pour brevets, frais d'assistance technique, de sous-traitance d'études, de locations de matériels...) ainsi que les états clients pour la vente de gros. Par ailleurs, le PLF prévoit de permettre aux contribuables soumis aux droits indirects, de télécharger les imprimés relatifs aux titres des mouvements afin de réduire les déplacements fréquents des contribuables au niveau des services fiscaux pour retirer ces documents. Outre la simplification des procédures de la gestion des droits indirects, cette mesure permettra, ultérieurement, la dématérialisation totale de l'établissement de ces titres, selon l'exposé des motifs contenu dans l'Avant-projet de loi de finances.

Moussa O/ Ag

BNA

NEUF NOUVELLES AGENCES DIGITALES OUVERTES À TRAVERS PLUSIEURS WILAYAS

La Banque nationale d'Algérie (BNA) a annoncé hier l'ouverture de neuf (09) nouvelles agences digitales dans plusieurs wilayas du pays, ramenant ainsi le nombre des agences digitales de la Banque à dix (10). Le coup d'envoi des activités de ces nouvelles agences digitales a été donné depuis Constantine par le P-dg de la BNA, Miloud Ferahta, accompagné de hauts cadres de la Banque. Il s'agit de l'agence Ain El Bey "834" dans la wilaya de Constantine, de l'agence principale Bechar "412" dans la wilaya de Bechar, de l'agence principale Ouargla "946" dans la wilaya de Ouargla, de l'agence Ghardaïa "292" dans la wilaya de Ghardaïa, de l'agence de Bel Abbes "774" dans la wilaya de Bel Abbes, de l'agence principale Sétif "704" dans la wilaya de Sétif, de l'agence Béjaïa "356" dans la wilaya de Béjaïa, de l'agence principale Tizi Ouzou "581" dans la wilaya de Tizi Ouzou, ainsi que l'agence Aéroport "612" située dans la wilaya d'Alger. Ces agences digitales, en libre-service, sont dotées d'un espace réservé aux automates (distributeur automatique de billets "DAB" et guichet automatique de banque "GAB") qui permettent d'effectuer différentes opérations bancaires en toute sécurité 24h/24 et 7j/7 via la carte CIB, tels que le retrait et versement d'espèces, la consultation du solde de compte, la consultation de l'historique des dix (10) dernières opérations, la consultation du relevé d'identité bancaire (RIB), la commande de chéquier, la remise de chèque à l'encaissement, le virement de compte à compte, ainsi que les opérations sur livret épargne électronique. Ces agences offrent, également, à la clientèle un second espace assurant plusieurs services grâce à des tablettes tactiles, la réalisation de simulation de crédit, de financement et d'assurance, l'accès à la plateforme e-paiement, la consultation du site web de la Banque, ainsi que la communication, en live, avec un chargé de clientèle qui répond aux questions et demandes d'orientation de la clientèle par visioconférence. "Consciente de l'évolution des besoins et attentes des citoyens, la BNA choisit l'innovation au cœur de sa stratégie gagnant-gagnant. Elle se lance dans l'implémentation de nouvelles agences plus modernes, qui s'appuient sur l'utilisation des dernières technologies numériques, ajoutant que les informations relatives aux agences concernées par l'ouverture de ces nouveaux espaces sont disponibles sur les pages officielles des réseaux sociaux de la BNA.

N.I

Agriculture

Une instance de valorisation des produits agricoles Bio créée

Le ministre de l'Agriculture et du développement rural, Abdelhamid Hamdani a annoncé mardi à Tissemsilt la création d'un organe de valorisation des produits issus de l'agriculture biologique à travers le pays. Inspectant une exploitation de tomate industrielle et d'oignons à la localité de Ouled Youcef (commune de Tissemsilt) dans le cadre de sa visite à cette wilaya, le ministre a révélé que son département a créé un organe de valorisation des produits issus de l'agriculture biologique (sans engrais ni pesticides), ajoutant qu'une loi sur les produits agricoles biologiques sera promulguée prochainement. Cet organe permettra de maîtriser les produits issus de l'agriculture biologique et d'éviter tous problème y afférent. Par ailleurs, il a annoncé la réception, la fin de l'année en cours, de 13 chambres froides pour les produits agricoles tandis que d'autres chambres sont programmées pour livraison l'année prochaine, faisant état de la réalisation actuellement dans chaque wilaya du pays d'une chambre froide en vue de régulariser et booster la production agricole au niveau national". Le ministre a appelé les agriculteurs à la nécessité de s'organiser collectivement pour mieux exploiter les barrages destinés à l'irrigation, relevant à ce propos



l'existence de plusieurs barrages non exploités en raison de problèmes de gestion et la non organisation des agriculteurs collectivement". Par ailleurs, le ministre a déclaré lors d'un point de presse en marge de sa visite que son département avait instruit récemment les walis à l'effet d'alléger les documents exigés et de réduire la durée

d'examen des dossiers d'obtention du crédit R'fig destiné aux producteurs de céréales en vue d'assurer le succès de la campagne labours-semences de cette saison. M. Dahmani a mis en avant l'importance de déployer davantage d'efforts à Tissemsilt dans le but d'augmenter la production des céréales, ajoutant que la "quantité des céréales produite a enregistré une baisse de 20% dans cette wilaya durant les cinq dernières années, ce qui est "inacceptable" pour son département. La visite du ministre a concerné également l'environnement agricole au lieu dit "Si Larbi" dans la commune de Bordj El Amir Abdelkader destiné à l'investissement agricole au profit des jeunes. Il s'est également enquis des prestations assurées par la coopérative (de wilaya) de céréales et de légumes secs (CCLS) en matière de semences et d'engrais chimiques en faveur des producteurs de céréales lors de la campagne de labour et de semences. Après avoir visité les différentes expositions de produits agricoles locaux ainsi que des produits de femmes artisanes demeurant dans des régions rurales, le ministre a supervisé une rencontre à huis clos avec nombre de paysans de la région, d'associations professionnelles et des cadres du secteur

Akhel A.

Pétrole

L'AIE s'attend à la reprise de la demande mondiale en 2021

L'Agence internationale de l'énergie (AIE) prévoit un rebond de la demande mondiale du pétrole de 5,5 millions de barils par jour (mb/j) en 2021, pour atteindre au total 97,2 mb/j. Dans son rapport mensuel, l'AIE a indiqué que la demande mondiale a augmenté de 3,4 millions de barils par jour (mb/j) en juillet sur un mois, avec l'assouplissement des restrictions liées à la pandémie et les vacances d'été dans l'hémisphère nord qui ont soutenu une progression de l'activité dans les transports. "Toutefois, une seconde vague de cas de Covid-19 et de nouvelles restrictions de mouvement sont maintenant en train de ralentir la croissance de la demande", a-t-elle relevé. S'agissant de l'année 2020, l'agence a précisé que la demande mondiale est estimée à 91,7 mb/j, en chute de 8,4 mb/j par rapport à l'an dernier. Evoquant des incertitudes liées à la pandémie, qui font du rééquilibrage du marché une "cible mouvante" pour les producteurs, l'AIE a jugé que les perspectives restent "fragiles" dans le contexte actuel. "La trajectoire des infections au Covid-19 est fortement orientée à la hausse dans de nombreux pays et les gouvernements resserrent les restrictions de mouvement de leurs citoyens", a-t-elle noté, prévoyant que les cours de l'or noir n'atteindront pas les 50 dollars le baril avant 2023.

Sétif

Une enveloppe de plus de 1,6 milliard de dinars pour la réalisation de structures sportives

Une enveloppe financière de plus de 1,6 milliard de dinars a été allouée à la réalisation de projets relevant du secteur de la Jeunesse et des sports dans la wilaya de Sétif, a-t-on appris, mercredi, du directeur local du secteur. Selon Yazid Zouaoui, ce montant est destiné à financer les travaux de réalisation de 42 terrains de proximité revêtus en gazon synthétique, devant être lancés dès le parachèvement des procédures administratives les concernant. S'inscrivant dans le cadre de la stratégie sectorielle visant à promouvoir la pratique du sport au sein des jeunes et à répondre à leurs besoins en matière d'infrastructures, ces nouvelles installations vont bénéficier aux communes d'Ain Hadjer, Ain Ouelman, Ouled Si Ahmed, El Ouldja, Hammam El Sokhna, El Tella, El Taya, Salah Bey, Boutaleb, Ouled Teban, El Rosfa et El Hamma, à raison d'une moyenne de plus de trois terrains pour chaque localité, a souligné le même responsable. L'opération porte également sur les travaux de revêtement en gazon synthétique des terrains de 21 stades communaux dont six ont d'ores et déjà été livrés dans les communes de Ras El Ma, Guellaln, Ksar El Abtal, Beni Azziz, en attendant la livraison prochaine des stades d'Ain El Roua, Boussalem, Bazer Sekra dont le taux d'avancement a dépassé les 90%, a-t-il dit. Le même responsable a aussi révélé que le secteur de la Jeunesse et des sports de la wilaya va prochainement lancer les travaux de réhabilitation du stade de football d'Ain Azal (50 km au sud de Sétif). Une fois opérationnelles, ces nouvelles infrastructures vont contribuer à développer considérablement la pratique sportive chez les jeunes de la région et par conséquent améliorer à moyen et à long terme les résultats techniques des clubs et ligues sportives, a-t-on signalé.

Solidarité : 9000 bavettes offertes par la CGEA

Plus de 9000 masques de protection ont fait l'objet d'un don à la wilaya de Annaba par les représentants du bureau local de la Confédération générale des entreprises algériennes (CGEA). Cette organisation patronale présidée par Mme Saïda Neghza s'investit dans la lutte contre la pandémie en organisant des opérations de don de consommable médical ainsi que des sorties sur terrain pour la sensibilisation des citoyens. La remise des dons a été faite au niveau du siège de la wilaya en présence du wali, M. Djamel-Eddine Brimi et du président de l'assemblée populaire de wilaya (APW). Ces quantités sont destinées aux zones d'ombre à travers le territoire de la wilaya. A relever que la CGEA, à travers sa présidente, a fait part de son plein soutien au programme du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, tout en saluant la nouvelle démarche pour la promotion de la micro-entreprise et de la start-up. La CGEA est en cours de finaliser un document portant les propositions formulées par la confédération dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action du gouvernement. La Confédération a pour revendication phare l'importance d'alléger les procédures d'investissement et d'accorder plus de facilitations aux investisseurs pour contribuer de manière efficace au développement économique. La CGEA, faut-il le rappeler, a été créée en 1989 en tant que première organisation patronale regroupant ses membres à travers des structures nationales organisées par wilaya et par secteur d'activité. Elle est la Doyenne des organisations patronales, dont est issue la plupart des organisations qui activent actuellement. Elle est présidée depuis 2016 par Mme Neghza, alors que l'ex-Président Mr. Habib Youcefi demeure le président d'honneur de l'organisation.

Labours Semailles à Constantine : «Tout est fin prêt pour la campagne 2020/2021»

La campagne labours-semailles pour la saison agricole 2020 /2021 sera lancée la semaine prochaine à partir de Ouled-Rahmoune. « Tout est prêts pour la cérémonie de lancement qui sera présidée par le wali de Constantine », nous a déclaré hier M. Djamel-Eddine Benserradj, directeur par intérim des services agricoles de la wilaya de Constantine. Ce dernier nous parlera ensuite de la caravane de sensibilisation lancée la semaine passée en direction des agriculteurs « pour les inviter à travailler avec nous à la concrétisation de l'objectif du gouvernement tendant à régler le problème des terres en jachère pour augmenter la superficie des terres cultivables et pour régler, également, leurs propres problèmes », a-t-il indiqué.. Le DSA par intérim, dira à ce propos que cette caravane qui a démarré la semaine passée a concerné les communes de Benbadis, Ain-Abid, El-Khroub Ouled-Rahmoune, et sillonnera les communes de toute la wilaya comme il était prévu qu'elle serait aujourd'hui à Zighoud-Youcef et jeudi à Ain-Smara. Celle ci est composée des services agricoles (DSA) accompagnés du président de la chambre d'agriculture, des représentants de l'office national des terres agricoles (ONTA), de la banque BADR, de la CRMA (les assurances agricoles), de la direction des ressources en eau, de la conservation des forêts, bref de tous les secteurs concernés de près ou de loin par l'agriculture. L'objectif assigné à cette caravane est de sensibiliser les agriculteurs à adhérer au programme visant à ne pas laisser les terres en jachère. « Nous avons un contrat de performance et on aimerait bien voir chaque année les superficies cultivables des céréales augmentées, ceci d'autant plus que dans notre wilaya ces superficies ont la particularité d'être très limitées par rapport à d'autres wilaya. » a expliqué M. Benserradj. Donc, a-t-il poursuivi, nous veillerons à ne laisser aucun hectare de terres non cultivé, notamment en réglant les problèmes des terres dans l'indivision, le problème des gens qui laissent leurs terres en jachère, etc. Et nous allons les contraindre à la travailler. Et ce afin de répondre à l'objectif tracé par le gouvernement visant l'augmentation des superficies cultivables. Et du fait que nous sommes de très grands consommateurs de blé tendre, nous allons sensibiliser les agriculteurs à s'orienter un peu plus vers cette culture ». Parallèlement, les sensibilisateurs vont écouter les problèmes soulevés par les agriculteurs et ils essayeront de les aider pour trouver des solutions, que ce soit dans le domaine du foncier, des relations avec la BADR comme ils l'ont soulevé avec le ministre et ce dernier que est intervenu auprès des services des domaines pour régler le problème des redevances devant leur ouvrir les portes de la banque BADR pour faire passer leurs dossiers de crédit. « Et ce problème à été effectivement réglé, nous fera savoir le DSA par intérim. Mais toujours est-il, ajoutera-t-il, nous allons établir des contrats de production dans toutes les filières, que ce soit pour la filière végétale ou pour la filière animale. C'est pourquoi j'ai donné des instructions pour que tous les subdivisionnaires, les délégués communaux de l'agriculture soient présents sur le terrain. C'est dire que cette année nous allons faire carrément du porte-à-porte avec les agriculteurs en compagnie desquels nous allons chercher des solutions à tous les problèmes qui se posent au monde agricole ».

Ouargla

Entrée en service de l'incubateur à la mi-novembre prochain



L'incubateur technologique de l'Université d'Ouargla, l'un des sept installations du genre projetées à travers le pays, entrera en service à la mi-novembre prochain, a révélé mercredi la directrice de l'Agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et du développement technologique (ANVREDET). Cet important projet de valorisation de la recherche scientifique et des œuvres innovantes devra permettre d'assurer un accompagnement aux porteurs de projets innovants pour la création de startups et de petites et moyennes entreprises, génératrices de richesses, a précisé à l'APS Mme Demouche Mounsi Nadjoua. Une fois opérationnel, l'incubateur offrira des prestations de consultation technique et scientifique pour les projets de recherche scientifique et pour les startups, a-t-elle ajouté, signalant que l'ANVREDET encadrera cet incubateur, en coordination avec les enseignants et chercheurs universitaires, avec un appui financier et technique des projets innovants qui

seront sélectionnés. L'agence assurera l'expérience, l'accompagnement de projets en vue d'aider l'Université Kasdi Merbah à sélectionner, appuyer et accompagner des startups dans les domaines de compétence de l'Université. Mme Nemouche a annoncé la signature d'une convention de partenariat entre l'Université d'Ouargla pour mettre une partie de ses ressources à la disposition de l'Agence pour la recherche scientifique des étudiants innovants, avec un accompagnement des startups technologiques. L'ANVREDET a signé la dernière convention de partenariat pour une contribution au financement de projets de recherche socio-économique. Le directeur Recherche et Développement, M. Benamara. L'objectif de cette convention est de permettre à l'Université du secteur économique de mener les travaux de la recherche scientifique et du développement socioéconomique, de contribuer à la formation des étudiants qualifiés et à l'emploi. Un financement de 95,9 millions de dinars du Fonds national de la recherche scientifique et du développement technologique, pour la mise en place sur une superficie de 1.000 m2 au sein de l'Université Kasdi Merbah d'Ouargla.

Université d'Ouargla : Mise en service d'un plateau technique d'analyses physico-chimiques

Un plateau technique d'analyses physico-chimiques (PTAPC) a été mis en service à l'Université Kasdi Merbah d'Ouargla (UKMO), a-t-on appris mercredi du secrétaire général de cet établissement de l'enseignement supérieur. Implantée au niveau du pôle universitaire-3, cette nouvelle structure contribuera aux efforts menés dans le cadre de l'ouverture de l'université sur son environnement socio-économique, à travers la valorisation de la recherche scientifique, a indiqué Messaoud Seggai. Le PTAPC-Ouargla a pour missions principales de faire bénéficier le secteur économique du savoir-faire analytique, en adéquation avec les besoins en émergence, et de participer au perfectionnement et au développement de nouvelles méthodes d'échantillonnage, d'extraction et d'analyse, selon sa fiche technique. Il s'implique aussi dans l'accompagnement

du secteur socio-économique, à travers la formation et la mise à disposition de services d'analyses physico-chimiques, ainsi que l'exécution de travaux d'études de réhabilitation de l'environnement, dans le domaine de l'analyse chimique. Le responsable. Composé de 27 laboratoires dotés d'équipements modernes, le PTAPC est chargé, entre autres, des recherches et des d'analyses de contaminants agroalimentaires et phytosanitaires, l'extraction et l'analyse de molécules actives des plantes sahariennes, l'analyse toxicologique des extraits naturels, l'analyse des pesticides et la caractérisation d'un vaccin (sérum) anti-scorpion. L'UKMO a été créée par le décret n° 177 du 15 mai 2019. Le projet s'inscrit dans le cadre d'un plan initial de la Recherche scientifique et du Développement technologique (RDT) de l'Université d'Ouargla. Les installations similaires à l'échelle nationale, ont-ils fait savoir. L'objectif est de consolider les capacités nationales d'analyses physico-chimiques de l'Université d'Ouargla et du secteur socio-économique et industriel (organismes d'Etat, collectivités locales, groupes industriels et autres), participer à la recherche scientifique et technologique dans différents domaines (santé, sécurité alimentaire, matériaux, produits industriels et pétroliers, ressources rares), selon les besoins. Il s'agit, en outre, de la mise en place de normes et de directives basées sur l'expertise, le contrôle de qualité des produits importés et exportés, la mise en place d'une plateforme d'échange entre le monde industriel, les unités de recherche et les universités.

teur
in



ra également, forte de son
projets innovants et de startups
asdi Merbah d'Ouargla à
agner les projets dans les
versité, a-t-elle ajouté. A ce
la signature prochaine d'une
ANVREDET et l'Université
es structures de l'Université à
valoriser les résultats de
dians porteurs de projets
ent pour la création de leurs
EDET avait signé en juillet
iat avec le groupe Sonatrach
ment de l'incubateur, et ce en
que, a rappelé de son côté le
ment de Sonatrach, Mustapha
nvention est de rapprocher
et de concrétiser sur le terrain
scientifique, au service du
en plus de l'accompagnement
ifiés et des doctorants, a-t-il
millions DA a été mobilisé sur
erche scientifique et du
la réalisation de l'incubateur,
niveau du pôle universitaire 3
argla.

technique
ues

eau des techniques d'analyses
férence et d'expertise pour le
physico-chimique, a expliqué
de pointe, le PTAPC-Ouargla
ontrôle-qualité des produits
cules à valeur ajoutée à partir
els, le développement de bio-
ique, relèvent des cadres de
é par la direction générale de
DGRSDT), pour réaliser sept
Ces plateaux sont appelés à
la communauté universitaire
llectivités locales, PME-PMI,
que et le développement des
alimentaire, environnement,
les données de la DGRSDT.
es sur les résultats analytiques,
s, et de l'établissement d'une
che et les universités, d'après

Souk Ahras :

5 hectares de la zone industrielle de la ville de M'daourouch pour les startups



Cinq (5) hectares de la zone industrielle de la ville de M'daourouch (Souk Ahras) s'étendant sur 220 hectares seront réservés "début 2021" aux startups, a indiqué hier le wali Lounès Bouzegza. Cette partie de la zone industrielle de M'daourouch qui compte 466 lots sera réservée "prochainement" aux jeunes universitaires, diplômés des centres de formation professionnelle et inventeurs promoteurs de startups, a déclaré le wali en marge d'une tournée d'inspection des projets de développement engagés dans les zones d'ombre de M'daourouch, Oum Laadhaïm et Taoura. Cette zone industrielle fait l'objet de vastes travaux d'aménagement à 60 % terminés en vue de son raccordement aux réseaux d'électricité, de gaz, d'eau et d'internet et le revêtement de ses routes, a ajouté le chef de l'exécutif local. S'adressant à des jeunes des zones d'ombre El Koudrane, Ouled El Hadj, Ras Layoun, Essateha et Boulifa, le wali a rappelé l'annonce par le président de la République Abdelmadjid Tebboune de la création d'un Fonds national spécial de financement des startups en vue de permettre aux porteurs de projets innovants de les

concrétiser et bénéficier d'exonérations fiscales, de facilités et autres avantages pour favoriser le lancement de leurs entreprises. Relevant l'importance de soutenir les startups pour construire une nouvelle économie fondée sur la connaissance et l'invention, M Bouzegza a fait savoir que les startups bénéficieront aussi de lots de terrain dans les zones d'activités de Sidi Fredj, Debidiba (Oued Keberit) et Bir Bouhouch de sorte à relancer l'investissement dans ces localités frontalières. Le wali a assuré aux promoteurs de startups que les autorités publiques locales œuvreront à leur accompagnement outre l'octroi d'incitations et de lots de terrain pour créer de la richesse, des emplois et réduire le taux de chômage. Au cours de sa tournée à travers les mechtas d'Ouled Abid, Bir Sedour, Ouled Naïl et El Khoualdia, le wali a exhorté les jeunes rencontrés à créer des micro-entreprises notamment dans le secteur agroalimentaire pour tirer avantage des potentialités agricoles de la wilaya dont l'arboriculture fruitière, l'oléiculture et la culture de figue de Barbarie.

Mechaka A

Illizi :

Un nouveau laboratoire de recherche scientifique au centre universitaire



Le Centre universitaire "Cheikh Amoud Belmokhtar" d'Illizi a été renforcé d'un nouveau laboratoire de recherche scientifique et économique, susceptible d'améliorer la qualité de la formation académique, ont rapporté mercredi des responsables de l'établissement d'enseignement supérieur. La nouvelle structure de recherche "Développement de l'économie des affaires modernes et amélioration de ses activités dans la région du Tassili", regroupe quatre groupes de chercheurs chargés de développer la recherche scientifique, a indiqué le directeur du laboratoire, Abdelghani Benhamed. Le premier groupe est chargé des études afférentes au domaine du tourisme saharien et son rôle dans le développement socio-économique et culturel durable, à travers l'examen des voies à même de faire de ce créneau un segment créateur de richesses, d'ancrer les notions touristiques dans la société et vulgariser les stratégies internationales visant le développement du tourisme saharien. L'examen des mécanismes de diversification économique et l'investissement dans les

économies modernes visant à moderniser la gestion administrative et l'orienter vers la qualité et l'innovation, est confiée au second groupe de chercheurs. Les 3ème et 4ème groupes se pencheront sur l'examen du climat d'investissement et l'encouragement de l'entrepreneuriat en milieu saharien, ainsi que sur les enjeux stratégiques pour le développement économique à l'ère des défis actuels, a ajouté le responsable. Doté d'équipements et moyens modernes, le laboratoire devra contribuer aux études prospectives et socioculturelles des entités économiques, en vue de diversifier les ressources dans la région du Tassili, riche en potentialités agricoles, industrielles et touristiques. Le Centre universitaire d'Illizi a également été renforcé d'un bureau de poste, en application d'une convention entre le secteur de l'Enseignement supérieur et Algérie-Poste, offrant des prestations postales à la communauté universitaire, enseignants et étudiants.

K.F

Tlemcen : Journées de sensibilisation des professionnels de la pêche pour s'affilier à la CNAS

La commission de wilaya de Tlemcen chargée du renforcement de la sécurité sociale et de la promotion de la micro-entreprise dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture organisera un cycle de journées de sensibilisation des professionnels de la pêche afin de leur expliquer les modalités de prise en charge par la Caisse nationale d'assurance sociale (CNAS), a-t-on appris mercredi auprès de la direction locale de la pêche et des ressources halieutiques. Cette commission consacrera, courant octobre et le mois de novembre prochain, cinq jours de sensibilisation au niveau du port de pêche de Ghazaouet (18 au 22 octobre), deux jours au niveau du port de Honaine (15 et 16 novembre) et deux jours au niveau du port de Marsa Ben M'Hidi (18-19 novembre), a-t-on indiqué. La commission de wilaya se réunira une fois par trimestre pour établir un bilan qui sera transmis par le coordinateur de la commission nationale interministérielle. Ces nouvelles mesures sont à même d'améliorer les conditions socio-économiques de plus de 2.000 professionnels inscrits dans le secteur de la pêche au niveau de la wilaya de Tlemcen, a-t-on souligné. Cet effort fait suite à la signature d'une convention cadre interministérielle visant le renforcement de la coordination entre le secteur du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale et celui de la pêche et des productions halieutiques, a-t-on ajouté. A ce titre, une circulaire a été établie pour expliquer les modalités de prise en charge des prestations de sécurité sociale au profit du personnel naviguant embarqué dans les navires et bateaux de pêche commerciale rémunéré à la part, afin d'améliorer les conditions de travail des professionnels de la pêche, a-t-on fait savoir. La commission de wilaya installée dans le cadre des dispositifs d'aide de l'Etat, composée de la Direction de la pêche, de la Chambre de la pêche et de l'aquaculture de la wilaya, de la CNAS, de la Caisse nationale d'allocation chômage (CNAC), de la Caisse nationale de retraite (CNR), de l'Inspection du travail et de la Direction du Travail, s'inscrit dans le cadre d'une approche nouvelle pour réaliser les objectifs inscrits au plan d'action du Gouvernement, notamment par l'encouragement de l'investissement et la création d'activités génératrices de richesse et d'emploi, notamment les activités de pêche et d'aquaculture, a-t-on indiqué de même source.

Lehouari K.

Le 7 points clés à vérifier lors de la rédaction de vos statuts

Vous allez choisir la forme juridique qui correspond aux besoins de votre business, il ne vous reste plus qu'à rédiger vos statuts... Ceux-ci définissent les règles de fonctionnement de votre société et les relations entre vos associés et vous. Cependant, l'obligation de rédiger des statuts lors de la création d'une entreprise dépend de la forme juridique que vous choisissez de lui donner. Ainsi, vous n'avez pas à rédiger de statuts si vous choisissez de créer :

- une entreprise individuelle (EI)
 - une entreprise individuelle à responsabilité limitée (EIRL)
 - une micro-entreprise.
- En revanche, il est obligatoire de rédiger des statuts si vous optez pour une des formes juridiques suivantes :
- l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL)
 - la société à responsabilité limitée (SARL)
 - la société anonyme (SA)
 - la société par action simplifiée (SAS)
 - la société en nom collectif (SNC)
 - la société coopérative de production (SCOP)
 - la société en commandite par actions (SCA) et société en commandite simple (SCS).

Nom de la société ou dénomination sociale

Vous pouvez choisir n'importe quel nom, sauf :

- S'il s'agit d'une marque connue
- Si le nom a déjà été déposé à l'INPI

– Si une autre société a déjà utilisé ce nom et qu'elle exerce son activité dans un domaine voisin (référence à la clientèle et à la zone géographique)

La dénomination sociale identifie votre entreprise en tant que personne morale.

La nomination du dirigeant doit être citée soit dans les statuts eux-mêmes, soit dans un acte séparé, appelé annexe aux statuts. L'avantage de cette seconde pratique c'est que vous pouvez modifier les statuts et les faire réenregistrer à chaque changement de dirigeant.

Dans le cas d'une nomination du dirigeant par acte séparé, les statuts doivent le préciser clairement au chapitre nomination du dirigeant.

La durée de fonction du dirigeant doit être précisée, ainsi que l'étendue de ses pouvoirs, éventuellement sa rémunération, la possibilité de le révoquer, les conditions de nomination d'un autre dirigeant... A noter qu'il est important de bien définir le statut du dirigeant car celui-ci peut avoir des répercussions sur ses biens propres.

Penser également à prendre un nom de domaine internet pour votre entreprise, avant de déposer vos statuts au greffe du tribunal de Commerce, c'est-à-dire à rendre public le nom de votre société.

Nom des associés

Vous devez dans vos statuts, inscrire les noms, prénoms, date et lieu de naissance, domiciliation et régime matrimonial des personnes physiques (et nom, domiciliation et N° SIRET des personnes morales).

Les statuts organisent la répartition des pouvoirs dans votre société, notamment entre le dirigeant et l'assemblée des associés. Vous devez citer les associés de votre société, ainsi que leurs nombres de parts sociales détenues. Il est également recommandé de prévoir dans vos statuts une clause d'agrément en cas de cession des parts sociales détenues par vos associés. Dans le cas contraire, et sans précision sur la cession de parts sociales, les associés pourraient à tout moment céder leurs parts à des personnes étrangères à la société et ainsi permettre l'entrée de nouveaux associés sans que vous puissiez vous y opposer.

Activité de la société

N'hésitez pas à rédiger une définition assez large de votre activité, pour ne pas être gêné, si le champ de vos interventions s'élargit. Toutefois, vous pouvez prévoir une solution de secours en inscrivant une phrase élargissant votre activité. L'objet de la société définit les domaines d'activités dans lesquels votre entreprise interviendra. Si vous n'êtes pas assez large dans la définition de votre champ action vous serez gêné par la loi. Cette partie vous servira aussi de référence pour l'attribution du code APE (activité principale exercée) qui classe les entreprises françaises par type d'activité.

Montant du capital social

Dans les statuts, le montant du capital, ainsi que sa décomposition doivent être mentionnés. Si le capital a été défini à 5.000 DA, il pourra



être réparti en 500 actions (ou parts sociales pour une SARL), de 10 DA de valeur chacune, par exemple.

Adresse du siège social

Il est obligatoire de préciser l'adresse du siège social dans vos statuts et aussi lors de l'immatriculation de la société. L'entrepreneur doit être en mesure de justifier qu'il peut utiliser cette adresse pour son entreprise. Si le siège social est fixé au domicile du président ou du gérant, il suffira de compléter une attestation de domiciliation et de fournir la copie d'un justificatif de domicile.

Date de clôture des comptes

Pour finaliser la rédaction de statuts, vous devez préciser la date de clôture des comptes. La durée du premier exercice n'est née pas nécessairement de 12 mois et votre exercice comptable n'est pas forcément basé sur l'année civile. En règles générales, vous devez inscrire une phrase de ce type dans vos statuts : « La date de clôture des comptes annuels est fixée au 31 décembre »

L'enregistrement des statuts

Vous devez établir ou faire établir 4 exemplaires originaux de vos statuts. Ces 4 exemplaires doivent être datés et signés par les associés (présents au moment de la création) et sur chaque original des statuts. Vous avez un mois pour faire enregistrer les statuts que vous avez datés et signés. L'enregistrement de ces statuts se fait auprès du Centre de Formalités des Entreprises ou au Service des Impôts des Entreprises le plus proche de l'adresse du siège de votre société.

5 idées pour un pot de départ branché

Soigner sa sortie au travail et laisser une bonne opinion de soi, c'est aussi savoir dire au revoir à ses collègues et à son boss. Avant de partir, vous n'échapperez pas au traditionnel pot de départ. Rébarbatif ? Voici quelques tendances qui émergent pour marquer le coup et éviter le pot de départ ringard.

Pot de départ branché : envoyez une invitation créative

Vous avez démissionné de votre CDI, vous avez rompu votre CDD ou mis fin à votre période d'essai ? Si votre départ s'effectue dans de bonnes conditions, et surtout si vous maîtrisez les outils numériques, laissez parler votre créativité. Quitte à y passer un peu de temps : vos collègues apprécieront toujours que vous vous soyez investi pour la forme dans cet au revoir. Vous pouvez également sortir des sentiers battus grâce au contenu de votre texte d'invitation : privilégiez une formulation personnalisée, utilisant un lexique en rapport avec votre métier ou votre secteur d'activité.

Notre conseil : n'invitez pas vos amis ou votre famille à votre pot de départ, cela pourrait être mal vu. À l'inverse, ne soyez pas trop sélectif concernant vos collègues, l'idée n'est pas de vous fâcher avec certains.

Horaire d'un pot de dé-

part branché : chamboulez le planning

Traditionnellement, le pot de départ s'effectue en fin d'après-midi. Cette habitude n'est plus forcément la règle. N'hésitez pas à l'organiser à tout moment de la journée, même au petit-déjeuner ou à la pause-café en début d'après-midi. Mais attention à ne pas l'organiser trop tôt ou trop tard dans la journée, vous risqueriez de vous retrouver tout seul !

Pot de départ branché : dénichiez un lieu atypique

Réunir ses collègues dans le bistrot du coin, c'est moins formel, plus libre et plus sympa que le traditionnel pot au boulot. La formule mixte (un pot dans la boîte, suivi d'un after work dans un bar) remporte aussi un grand succès. Prenez garde de ne pas commettre certaines erreurs irréversibles.

Notre conseil : certains bars proposent des concepts originaux et branchés comme des pistes de bowling, des karaokés, des roof-tops. Renseignez-vous sur ce qui se fait autour de votre lieu de travail.

Tartes et gâteaux maison, summum du pot de départ branché

Les cacahuètes, chips et brquette de jus d'orange, ça fait tristoun. Cubes au saumon fumé, mini-financiers aux amandes,..... Les produits

élaborés commandés dans une boulangerie ou un buffet préparé par un traiteur restent très appréciés. Mais ce n'est pas la peine de vider votre portefeuille, le fait-maison remporte toujours un franc succès ! Pour vous démarquer du traditionnel pot de départ, optez aussi pour une table décorée et créative (guirlandes, étiquettes, vaisselle...).

Conseil : prévoyez des finger food et des « mini », plus pratique à manger. Par exemple, vous pouvez faire des minisandwichs, mini-brochettes...

Lâchez-vous pour votre pot de départ et préparez quelques surprises branchées. Pour être branché, inversez la tendance et gâtez vos collègues à cette occasion : livre d'or personnalisé avec des photos des temps forts dans l'entreprise, diaporama, playlist ciblée, polaroid... dénchez l'idée qui fera plaisir à vos invités.

N'oubliez pas les remerciements : ils doivent être justes sans tomber dans l'hypocrisie. Le discours ne coûte rien, mais il peut rapporter beaucoup car on ne sait jamais qui vous pourriez croiser lors de votre carrière professionnelle.

Notre conseil : ne tombez pas dans le narcissisme en offrant un porte-clés à votre effigie ! En revanche, un badge « merci » touchera sûrement vos collègues.

L'objet mail « carré » qui va donner envie à un recruteur de cliquer



Avec l'objet mail carré, aucun doute possible pour le recruteur, il sait pourquoi vous le contactez et dispose des principales infos contenues dans le corps de l'email. Vous avez toutes les chances pour que votre prose soit lue.

-L'objet mail si vous répondez à une offre d'emploi

Reprenez l'intitulé exact figurant dans l'annonce, et précisez l'objet de votre démarche, à savoir une candidature pour un poste. Les offres d'emploi sont facilement décryptables.

Exemples d'intitulé d'offre d'emploi :

- Business Developer BtoB Services
- Chargé(e) de mission marketing et commercial

Exemples d'objet pour votre mail :

- Candidature pour le poste de Business Developer BtoB Services
- Candidature pour le poste de Chargé(e) de mission marketing et commercial

Ces mots-clés permettront au recruteur de retrouver facilement et rapidement votre candidature dans sa boîte mail. Si vous voulez en savoir plus sur l'objet parfait d'un mail de candidature, notre article dédié répondra à toutes vos questions.

L'objet mail si vous candidatez spontanément

Vous avez décidé de faire une candidature spontanée. Un recruteur doit pouvoir avoir une idée claire sur le contenu de

votre mail avant de l'ouvrir. Pour une candidature spontanée, précisez-le dans l'objet : « Candidature spontanée pour un poste de +++ » et ajoutez le poste que vous souhaiteriez avoir dans l'entreprise visée.

L'objet mail si vous avez passé un entretien d'embauche avec le recruteur

Si vous avez déjà passé un entretien d'embauche avec le recruteur, précisez-le dans l'objet de votre email. Rappelez-lui également l'intitulé de l'offre. Exemple : Suite à notre entretien du [date] pour le poste de Chargé(e) de mission marketing et commercial

K.Amel

Plongez-vous dans l'administratif !



Les tâches liées à la gestion administrative et comptable ne sont guère prisées par nombre d'entrepreneurs qui n'y voient pas de valeur ajoutée. Dans leur for intérieur ils savent qu'une telle attitude peut les conduire à vivre dans l'urgence, à payer des pénalités de retard, à perdre un client... mais ils préfèrent se concentrer sur des actions qu'ils considèrent essentielles et les remettre à demain. Ces tâches font partie pourtant d'une des missions du chef d'entreprise. Certes, elles s'avèrent chronophages, répétitives, alors comment faire ? Quelques conseils pour devenir un pro de l'administratif.

Maîtrisez les bases du vocabulaire administratif et comptable.

Qu'on s'y connaisse ou non en comptabilité, il faut s'y coller dès la création de l'entreprise. Être maître de ses comptes, c'est être maître de l'avenir de son entreprise et de sa rentabilité. Et avant tout, il faut maîtriser le vocabulaire de base. L'actif représente l'ensemble des biens de l'entreprise, qu'il s'agisse des liquidités, de créances et de possessions. A contrario, le passif représente quant à lui l'ensemble des dettes de l'entreprise. Quant aux dettes d'exploitation, elles sont liées à l'activité normale de l'entreprise. Le capital circulant est constitué des actifs détenus par votre entreprise. Enfin, l'exercice comptable consiste en une période comptable.

Établissez votre plan comptable, votre boussole

Une fois ces termes maîtrisés, il va falloir réaliser votre plan comptable. Il s'agit d'un document qui vous permet de classer les informations comptables de l'entreprise par catégorie, en vue de produire les comptes annuels en fin d'année. Le plan comptable répond à une réglementation de normalisation comptable, mise en place par l'Autorité des normes comptables, qui définit les règles applicables aux entreprises domiciliées en France. Adapté à votre structure, il doit rappeler les objets et les principes de la comptabilité. Il doit aussi fixer le bilan, le compte de résultat, le passif et l'actif de l'entreprise, les produits et les charges. Il va vous falloir le faire coïncider avec le régime fiscal de votre société afin d'y intégrer les aides, les subventions et crédits impôts dont vous bénéficiez.

Gérez l'administratif au quotidien pour plus de sérénité

A force de toujours remettre la gestion administrative à demain, les dossiers vont s'accumuler et vous risquez de vous retrouver en grande difficulté pour l'exploitation de votre entreprise. Et faire face à des problèmes pour un défaut d'organisation peut vite s'avérer frustrant, surtout si votre société connaît ou commence à connaître un réel succès. D'autant que recevoir des pénalités et des amendes pour non-respect des obligations légales ferait mauvais genre auprès de vos clients ou partenaires potentiels. Soignez votre crédibilité en vous plongeant

dans les dossiers administratifs et comptables au jour le jour, notamment grâce à la tenue de tableaux de bords quotidiens. Pour être efficace dans la gestion de ses documents, rien de tel que de classer ses dossiers par catégorie. Mettez à jour régulièrement votre journal des ventes et faites des copies de vos documents et courriers administratifs, que vous les conserviez sur papier dans un classeur, ou dans le Cloud via un service de stockage dématérialisé. Si vos équipes sont soumises à de nombreux déplacements, pensez à mettre en place la gestion électronique des notes de frais, ce qui vous fera gagner du temps.

Réalisez un budget prévisionnel

C'est bien là une des choses indispensables à la gestion comptable d'une entreprise. Le budget prévisionnel permet de prévoir les recettes et dépenses de l'année à venir. Utile si ne vous voulez pas vous retrouver pris au dépourvu ! Pour cela, plusieurs méthodes existent. Tout d'abord, prenez en compte le niveau de trésorerie au moment de l'établissement du budget pour que ce dernier soit pertinent. Pour faire un tableau de bord pertinent, il faut que chaque mois, vous preniez le budget de l'année dernière majoré de l'inflation et des dépenses supplémentaire prévues liés par exemple au matériel de bureau, d'impression, au stock, etc. Pour les recettes, vous disposez également de votre tableau de bord de l'année dernière et de vos affaires en cours. Le but dans ce budget est de tout prévoir, c'est à dire de la situation la plus désespérée à la plus optimiste. Grâce à cela, vous allez anticiper les écarts de trésorerie et prévenir à temps le banquier d'éventuels mouvements d'argent. C'est aussi l'occasion en comparant le budget réel au budget prévisionnel de pouvoir adapter vos plans d'actions et ainsi anticiper les problèmes. L'adage « il vaut mieux prévenir que guérir » prend alors ici tout son sens.

Une mission essentielle, à ne jamais remettre en question !

Le développement de votre cœur de métier doit certes rester une priorité. Mais n'oubliez pas pour autant que la gestion administrative et comptable constitue l'un des piliers qui fait tourner votre entreprise. Même s'il peut s'agir à première vue d'un exercice laborieux et plutôt pénible, pensez qu'il vous faudra absolument gérer cette partie, que ce soit en interne ou en externe. Savoir gérer l'administratif et la comptabilité vous permet d'anticiper les désagréments. Vous pourrez éviter ainsi éviter les refus de votre banquier en anticipant un trou de trésorerie ponctuel ou un mouvement d'argent important. Surveillez les postes clients et fournisseurs et faites attention aux délais de règlement accordés car plus ils sont longs, plus ils auront une incidence sur votre trésorerie. Facturez rapidement, vous éviterez des mauvaises surprises à vos clients qui sauront dès le début à quoi s'en tenir. Il est toujours plus agréable et rassurant de traiter avec quelqu'un d'organisé sur le plan administratif.

● Prix Katara du roman arabe :

L'ALGÉRIENNE HOUDA BOUHRAOUA PRIMÉE DANS LA CATÉGORIE "ROMAN DE JEUNES"

L'écrivaine algérienne Houda Bouhraoua a décroché, mardi à Doha (Qatar), le 6ème Prix Katara du roman arabe, dans la catégorie "Roman de jeunes", pour son roman "Nahwa Ennour" (Vers la lumière). Organisé à distance en raison de la pandémie de Coronavirus, ce concours est organisé par la Fondation du village culturel de Katara sous l'égide de l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences (ALECSO). Enseignante de langue anglaise, dramaturge pour enfants, Houda Bouhraoua figurait déjà, en 2019, sur la short-list du Prix Choumane de la littérature pour enfant en Jordanie. Elle compte à son actif plusieurs œuvres, dont "El-wali Salah" (Le Saint patron). Dans la catégorie "Roman de jeunes", les autres lauréats sont l'Égyptien Mehdi Salah El-Doudi, pour son roman "El Koubâat Ethalh" (Les trois casquettes), le Palestinien Mohamed Mahmoud El-Akchia pour son roman "2222", l'Irakien Nadhem Mezhar pour son roman "Adjnihatou Ennar" (Les ails du feu) et la jordanienne Nada Djamel Salah pour son roman "Kahirou Karasinatou Essand" (Le Vainqueur des pirates de l'Indus). Les lauréats recevront chacun une récompense de 10.000 USD et verront leurs œuvres éditées et distribuées. Dans la catégorie "Roman arabe non édité", les lauréats sont le Mauritanien Cheikh Ahmed El-Bane pour son roman "Oued El-Hatab" et le Jordanien Ibrahim Nasreddine pour son roman "Debbaba tahta Chadjarat El-milad". Dans la catégorie "Romans non édités", figurent parmi les lauréats le Tunisien Lazhar Zenad et le Marocain Said El Alam. La récompense est 60.000 USD en plus de la traduction vers l'Anglais des romans primés. Dans la catégorie "Etudes" portant sur la recherche et la critique littéraire, cinq lauréats ont décroché la récompense de 15.000 USD en plus de la publication et la distribution de leurs travaux. Il s'agit du Dr. Oussama Ayoub Alimi et du Dr. Mohamed Ismail El Lebani (Égypte), du Dr. Abdelmalek Achehaboune et du Dr. Mustapha En Nahal (Maroc) et du Dr. Aloui Ahmed Salah El Maljami (Yemen). En fin, l'écrivain Abderahim Essadiki a remporté le prix "Roman Qatari publié" parmi 15 romans en compétition dans cette 5ème catégorie, instituée depuis la 5ème édition avec une récompense de 60.000 USD en plus de la traduction vers l'Anglais du roman primé.

Alpha Tango

Place aux ateliers créatifs d'octobre!



Karim Sergoua, Karim Moussaoui et Idir Benaïbouche seront là pour vous assurer des cours respectivement en matière de tournage et de mise en scène, en arts plastiques et en actorat... Société de production audiovisuelle, Alpha Tango c'est aussi un studio de tournage tout équipé sur Alger, mais aussi un lieu de rencontre dans lequel différents événements singuliers se produisent. Aussi, cette rencontre s'est voulue fortement dynamique puisque Alpha Tango vous avait concocté des cours de danse, afro, puis salsa et latino sans oublier les cours de yoga pour bien commencer l'année avec une meilleure respiration en méditation. Cette fois, place au travail des enurones, des idées et de l'apprentissage tous azimuts! Tout d'abord, en matière de cinéma, Karim Mousaoui, réalisateur qui n'est plus à présenter,

auteur, notamment du moyen métrage «Les jours d'avant» et du long-métrage «En attendant les hirondelles», animera chez Alpha Tango un atelier exceptionnel! Membre fondateur de l'association culturelle Chrysalide, dont il a animé le ciné-club durant cinq ans, puis responsable de la programmation cinéma à l'institut français entre 2009 et 2016, Karim partagera, pendant deux jours, son expérience et vous initiera aux différentes approches et aux principales étapes de la mise en scène dans un tournage de film de fiction.

De la pratique utile

Au prix de 12 000 DA les 16h d'atelier, les mardi 20 et mercredi 21 octobre, les journées commenceront de 9 à 13h et se poursuivront de 14h à 18h. Pour les amoureux des arts

plastiqué qui de mieux placé que Karim Sergoua, ce touche-à-tout, pour vous apprendre les bases de l'art? En effet, avec Karim Sergoua vous allez pouvoir expérimenter les langages et expressions plastiques. Comme le présente effectivement Alpha Tango, cet «étonnant plasticien protéiforme au talent certain est professeur à l'Ecole supérieure des beaux-arts d'Alger. Aussi, il vous partagera sa riche expérience pendant 4 jours, les 15, 17, 22 et 24 octobre, chez Alpha Tango, dans le but de vous apprendre les bases et révéler l'artiste qui est en vous ou encore pour vous aider à approfondir votre technique et essayer de nouvelles choses. Au prix de 15 000 DA les 14h d'atelier (le matériel est fourni par Alpha Tango) et de 4 000 DA le cours libre de 3h30, les places, note-t-on, sont limitées!

Cinema

Petit air de Cannes au Festival Lumière, qui s'ouvre à Lyon

Écrin pour des classiques rediffusés sur grand écran, rendez-vous de grands noms du cinéma et, cette année, fenêtre sur une sélection cannoise, privée de Croisette par le coronavirus : le Festival Lumière s'est ouvert samedi à Lyon. «La mort du cinéma, on n'y croit pas du tout et on est plein à le penser», a déclaré Thierry Frémaux, directeur de l'Institut Lumière de Lyon et délégué général du Festival de Cannes, à l'ouverture du festival lyonnais qu'il pilote. À leur arrivée, les stars invitées se réjouissaient, comme l'acteur danois Mads Mikkelsen, qui «tenait» à venir à Lyon. «C'est une belle façon de montrer au monde que l'industrie du cinéma est toujours là et est toujours vivante», a-t-il déclaré aux journalistes. «On adore le cinéma comme ça, le specta-

cle», a ajouté l'Américain Oliver Stone : «Les gens réagissent en même temps que toi, c'est émouvant.» Le festival rend cette année hommage aux cinéastes belges Jean-Pierre et Luc Dardenne, doubles lauréats de la Palme d'Or, en leur remettant le 12e Prix Lumière. Pendant une semaine, il célébrera également le dialoguiste et scénariste français Michel Audiard — qui aurait eu 100 ans cette année — avec une rétrospective de ses films en copies restaurées. Durant cette année bouleversée par la crise sanitaire, la grande particularité du Festival Lumière est le fait qu'il est une fenêtre exceptionnelle offerte à la «Sélection officielle Cannes 2020». Le plus prestigieux des festivals internationaux n'a pas pu se tenir sur la Croisette, mais 56 films ont reçu cette distinction. Vingt-trois d'entre eux se voient offrir une session de rat-

trapage à Lyon où ils seront projetés en présence de leurs équipes, ainsi qu'une partie de «Cannes Classics», dédiée aux classiques du cinéma.

Ces films vont de Aya et la Sorcière, le dernier dessin animé de Gorô Miyazaki, le fils du fondateur des studios japonais Ghibli, à Drunk, satire sociale sur la place de l'alcool, du Danois Thomas Vinterberg (Festen), ou Falling, drame familial autour d'un père et de son fils, qui marque le passage à la réalisation de l'acteur américano-danois Viggo Mortensen.

Le festival lyonnais, présidé par le réalisateur Bertrand Tavernier, a été lancé en 2009 par l'Institut Lumière.

Son Prix a consacré les carrières de grands noms comme Clint Eastwood, Jane Fonda, Wong Kar-wai ou encore Catherine Deneuve.

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Le Monde

Fondation pour l'édition
et la publicité

EDITER PAR LA EURL
EL HAOUAFIZE

Président directeur général
Directeur des publications

MME SEMROUNI.K

Directeur adjoint

Z.NACER

DIRECTEUR GÉNÉRAL
FONDATEUR

MME SEMROUNI.K

MONDE
DE L'ADMINISTRATION

REDACTEUR EN CHEF

A.SAÏM

SIÈGE SOCIAL
22 RUE SAHRAOUI EL
ACHOUR - ALGER

DIRECTION FAX/TEL
0213957070

COMPTE NUMERO

005001122145616147 BDL

ANEP TEL 02137778

0213737128

FAX 0213739559

DIRECTION

OUEST-CENTRE-EST

IMPRESSION

SIA

Autour du match

Un 16e but pour Riyad Mahrez

Le capitaine de la sélection nationale, Riyad Mahrez, a inscrit son 16e but avec les Verts, ce mardi soir, face à l'équipe du Mexique. Durant ce deuxième match amical de la trêve internationale d'octobre, l'attaquant de Manchester City a inscrit le deuxième but des Fennecs (2-2). Il a beaucoup contribué à la belle prestation des hommes de Djamel Belmadi contre El Tricolor. En 59e apparition avec le maillot de l'équipe nationale, Riyad Mahrez a inscrit 16 buts et offert 30 passes décisives.

Premier but de Bennacer avec les Verts

Il aura fallu attendre sa 23e caps avec les Verts pour voir le meilleur joueur de la dernière Coupe d'Afrique des Nations, Ismail Bennacer, ouvrir son compteur but avec l'EN. Le milieu de terrain du Milan AC l'a finalement débloquent hier, lors du match amical face au Mexique (2-2). L'international algérien de 22 ans a inscrit un but splendide d'une frappe du gauche, en dehors de la surface de réparation qui n'a laissé aucune chance au portier mexicain. C'était en fait le premier but de l'égalisation (1-1). Le meilleur joueur du match amical face à la « TRI » était tout content d'inscrire son premier but en sélection. « Un match solide contre le Mexique, Bravo à toute l'équipe. Fier d'avoir inscrit mon premier but en sélection », a écrit Bennacer hier sur ses réseaux sociaux.

Feghouli : « Toujours la même rage après tant d'années »

Sofiane Feghouli, le cadre de l'équipe nationale, est revenu sur les deux dernières rencontres amicales des Verts face au Nigéria et au Mexique dans un récent message sur son compte Twitter. « Honoré, fier de remettre le maillot de l'équipe nationale sur le dos, toujours la même détermination, la même rage après tant d'années, 2 belles batailles livrées contre le Nigéria et le Mexique. Bravo à tous les joueurs pour l'état d'esprit, qu'Allah nous facilite », a affirmé le milieu de terrain offensif du Galatasaray. Sofiane Feghouli a pris part à son 69e match avec les champions d'Afrique, ce mardi soir, contre les Mexicains (2-2). Il a offert sa 12e passe décisive avec les Verts pour le premier but d'Ismael Bennacer.

Zetchi : « Content du déroulé du stage »

Le président de la fédération algérienne de football Kheireddine Zetchi s'est dit très satisfait du stage du mois d'octobre, du contenu, ainsi que de l'organisation. Concernant le match face au Mexique, il a apprécié la seconde mi-temps fournie par les joueurs.

Déclarations de fin de match Belmadi: « On commence à atteindre un niveau supérieur »



L'entraîneur de la sélection algérienne de football, Djamel Belmadi, s'est dit "satisfait" du nul arraché mardi soir en infériorité numérique devant le Mexique en amical à La Haye (2-2), estimant que son équipe commençait à atteindre un "niveau supérieur". Belmadi a saisi l'occasion de la traditionnelle conférence de presse d'après-match pour faire l'éloge de ses protégés et de l'équipe en général : "Je pense qu'on commence à atteindre un niveau supérieur, on fait partie des grandes équipes et jouer face à l'Algérie ne sera pas facile". "Je suis très satisfait du résultat qu'on a fait, on a eu quelques difficultés à cause de l'expulsion (de Guedioura) et le fait d'avoir été réduits à dix pour plus de 40 minutes mais malgré cela, on a mené jusqu'aux dernières minutes, on a joué face à une équipe de niveau mondial, qui a de très bonnes individualités. Je suis certain que si on n'avait pas terminé le match à dix, on aurait pu voir un autre résultat", a-t-il déclaré. "On savait que le match aura beaucoup d'intensité, c'est une bonne équipe qui fait un bon pressing haut sur le porteur du ballon et qui a beaucoup d'automatismes, une équipe qui va vers l'avant. On a eu l'adversaire qu'on voulait", a ajouté l'ancien joueur de Marseille. Evoquant toujours le "Tri", le driver des "Verts" l'a qualifié d'"adversaire très différent du Nigeria, c'est une équipe athlétique qui a de bonnes individualités". "Ils sont à un niveau au-dessus et c'est une équipe qui va nous permettre de nous améliorer encore plus". Et d'enchaîner : "Le Mexique a modifié son schéma tactique, ce qui nous a posé un peu de problème, ils ont réussi à marquer dans les dernières minutes. J'aime bien cette idée de s'adapter et j'ai aimé qu'on ait rectifié quelques erreurs, c'est un bon résultat pour

nous". Invité à donner son avis sur le rendement du trio arbitral néerlandais, dirigé par Bas Nijhuis, le coach national "pense" qu'il a été "un peu dur" avec ses protégés. "Les arbitres ont pris des décisions difficiles, ils s'en sont pris à tous nos joueurs et même à moi. Je n'aime pas trop parler des arbitres mais pour moi ils n'étaient pas au niveau de cette rencontre". Enfin, Djamel Belmadi a parlé du stage de son équipe qui s'est déroulé en Autriche et aux Pays-Bas, se félicitant qu'il se soit "bien passé". "J'aurais aimé gagner contre le Mexique. C'est une belle performance, d'ensemble. Je suis satisfait du stage, les joueurs étaient à l'écoute des choses qu'on a proposées, ils ont envie d'aller jouer la Coupe du monde et de faire un beau parcours, c'est notre but. Maintenant on va travailler encore plus pour atteindre nos objectifs". Après avoir battu le Nigeria en Autriche (1-0), les "Verts" ont fait match nul devant le "Tri" du Mexique aux Pays-Bas tout en évoluant à dix depuis la 56e minute suite à l'expulsion d'Adlene Guedioura, conservant leur invincibilité qui atteint désormais 20 rencontres.

Martino : « Un match intense face à un rival de haut rang »

Le sélectionneur du Mexique, Gerardo "Tata" Martino, s'est félicité du nul (2-2) que le "Tri" a obtenu mardi soir face à l'Algérie, "un rival de haut rang", au terme d'un match amical "intense" qui s'est déroulé à La Haye (Pays-Bas). "C'était un match intense, avec beaucoup d'attaques de chaque côté. Les deux équipes contrôlaient le match, nous en avons tiré de très bonnes conclusions. Nous faisons face à des rivaux de haut rang comme les Pays-Bas et l'Algérie, nous fai-

sons des matchs sérieux. Aujourd'hui je tiens à souligner le courage avec lequel nous sommes allés chercher le match nul", a indiqué le coach mexicain en conférence de presse. Après un début de match équilibré, les Mexicains ont été les premiers à ouvrir le score par Jesus Corona (43'), avant l'égalisation d'Ismael Bennacer deux minutes plus tard d'une frappe magistrale à l'entrée de la surface de réparation. Réduits à dix en deuxième mi-temps après l'expulsion d'Adlene Guedioura (56'), les "Verts", opérant en contre, ont réussi à inscrire un deuxième but par le capitaine Riyad Mahrez (67'), avant que Diego Lainez n'égalise pour le Mexique (87'). "Nous avons mis les moyens pour chercher le match nul et à la fin nous aurions pu gagner. C'est un bon résultat. Nous avons eu une bonne circulation du ballon, je suis content de ce qu'a fait l'équipe. Nous avons prouvé que nous pouvons nous confronter avec de grandes équipes, jouer d'égal à égal et contrôler le match", a ajouté "Tata" Martino. Vendredi dernier, les "Verts" s'étaient imposés devant le Nigeria (1-0) lors du premier test-match disputé en Autriche, alors que le Mexique avait dominé les Pays-Bas mercredi à Amsterdam sur le même score. "Nous avons joué contre le champion d'Afrique, demain nous allons rencontrer la Corée du Sud. En quatre ans, il est bon d'affronter des rivaux aux caractéristiques différentes", a-t-il conclu. Ces deux joutes amicales ont constitué un tremplin pour les coéquipiers de Riyad Mahrez, en prévision de la prochaine double confrontation contre le Zimbabwe au mois de novembre, dans le cadre des 3e et 4e journées des éliminatoires de la CAN-2021, décalée à 2022 au Cameroun, en raison de la pandémie de coronavirus.

Algérie 2 – Mexique 2 : Les Verts rejoints sur le fil

L'honneur sauf ! Et la belle série d'invincibilité, portée à 20 matches désormais, continue pour la sélection nationale qui a mis en échec en amical (2-2), mercredi à la Haye, le Mexique positionné à la 11e place du rang mondial. Le système de jeu mis en place par le coach national, Djamel Belmadi, a bien fonctionné en contrôlant le milieu du terrain, empêchant l'adversaire de porter le danger dans la zone algérienne. Et l'on bien vu les Aztèques maîtriser le jeu en première période, sans pour autant faire la différence au tableau de marquage. Et hormis la première réalisation mexicaine, ce sont les algériens qui comptabilisèrent les actions les

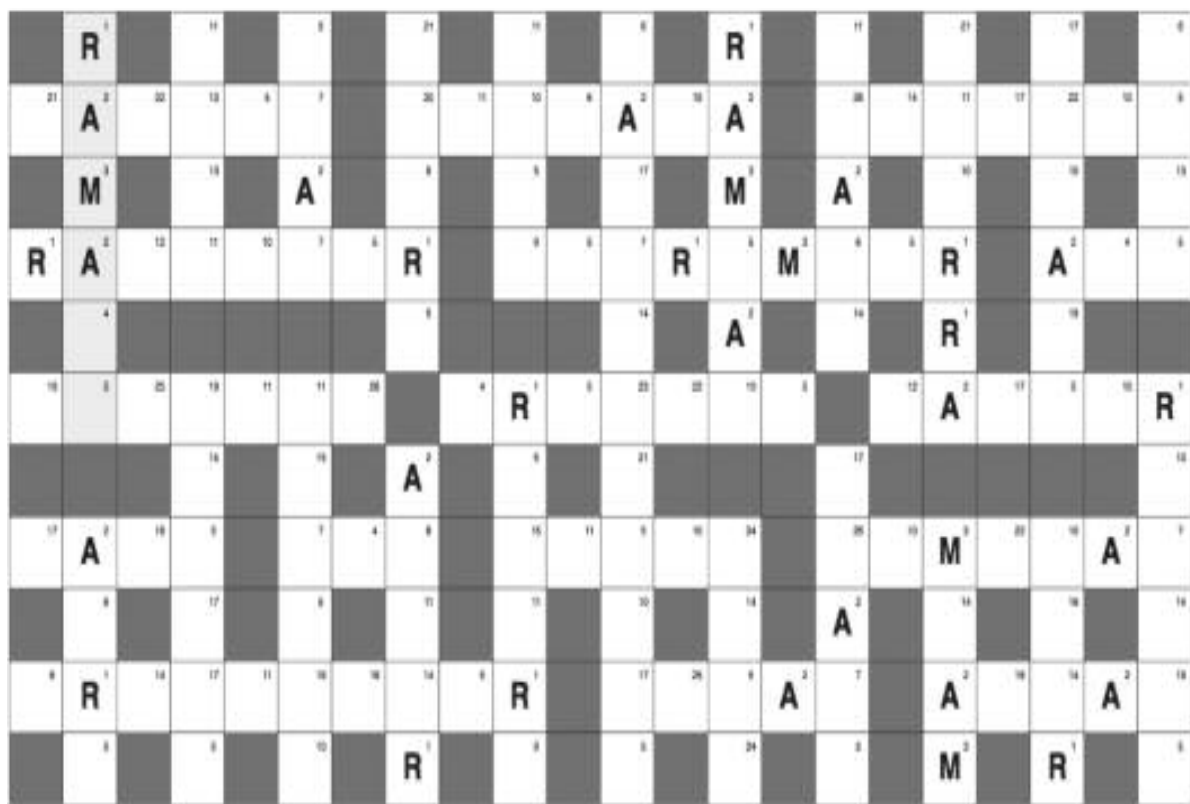
plus dangereuses. Dont le superbe but de l'égalisation, signé Bennacer, intervenant moins d'une minute après la réalisation du Mexique. En deuxième mi-temps, les verts prennent à la gorge leurs vis à vis et coup sur coup Mahrez et Brahimi ratent deux balles de break. L'expulsion de Guedioura, pour deux cartons jaunes a fait craindre le pire. Mais c'est Mahrez (Photo) qui sonne la révolte grâce à un but d'instinct. Malheureusement, sur les dernières 20 minutes, les Fennecs flanchent au regard de la débauche d'énergie extraordinaire dépensée. Ce dont a profité le Mexique pour niveler la marque. En définitive, l'EN, même si elle a raté le coche, main-

tient sa longue dynamique de succès intacte. L'essentiel même si l'on peut nourrir quelques regrets et épingler, peut-être, Belmadi, pour avoir été long à injecter de la fraîcheur dans son onze. Invaincue depuis le 16 octobre 2018, l'EN signe un 20e match sans défaite. Un record. Prochain rendez-vous pour les coéquipiers de Mandi, au mois de novembre avec la double confrontation face au Zimbabwe pour le compte des qualifications à la CAN-2021. La première rencontre est prévue au stade du 5-Juillet le 12 novembre, alors que la manche retour se disputera quatre jours plus tard à Harare.

Bessa N / Ag

←

Mots codés

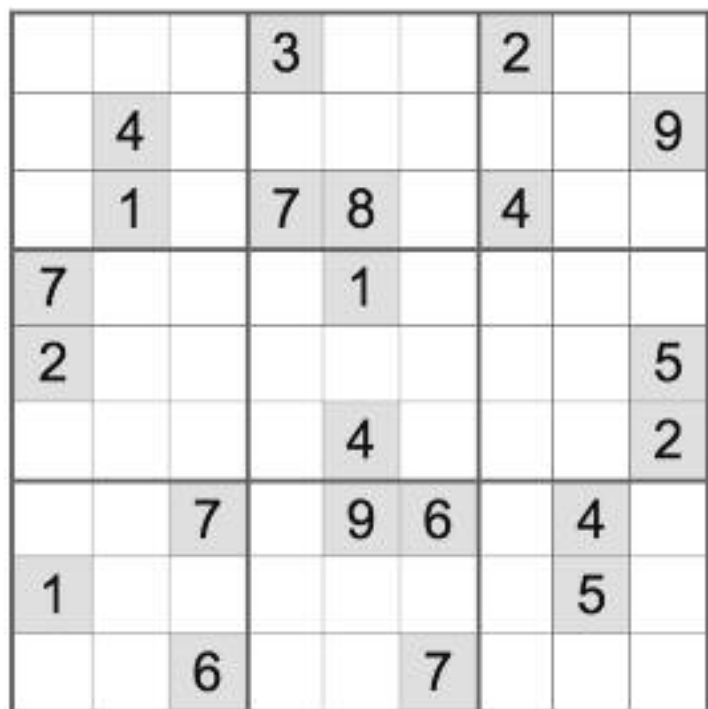


Mots mélangés

ABLATION ALEA
ALOYAU APOLOGIE
ASPE AVENTURE AVIS
BADGE BADIN
BOSSE CROTTIN ELFE
FANA GALA GARANTIE
GERONTE GROSSISTE
LATINISTE
MAZOUT NOTE OBOLE
OSERAIE POLOCHON
POSTAL POUSSEUR
QUETER
RATURER RELIURE
RENE RENGAINÉ
RETORS SCELLER
TETANIE TINTER
TIRETTE TOCCATA



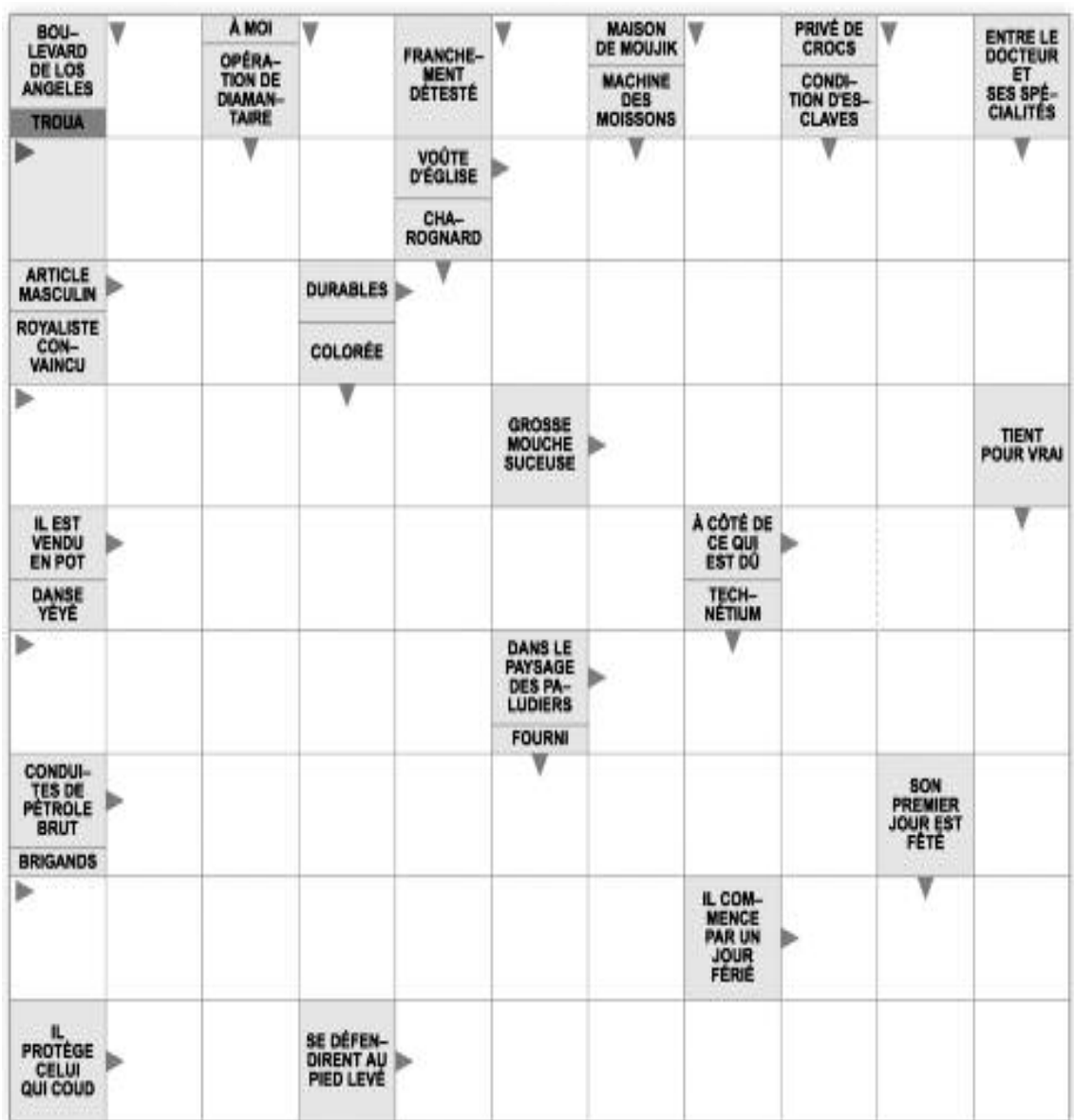
Sudoku



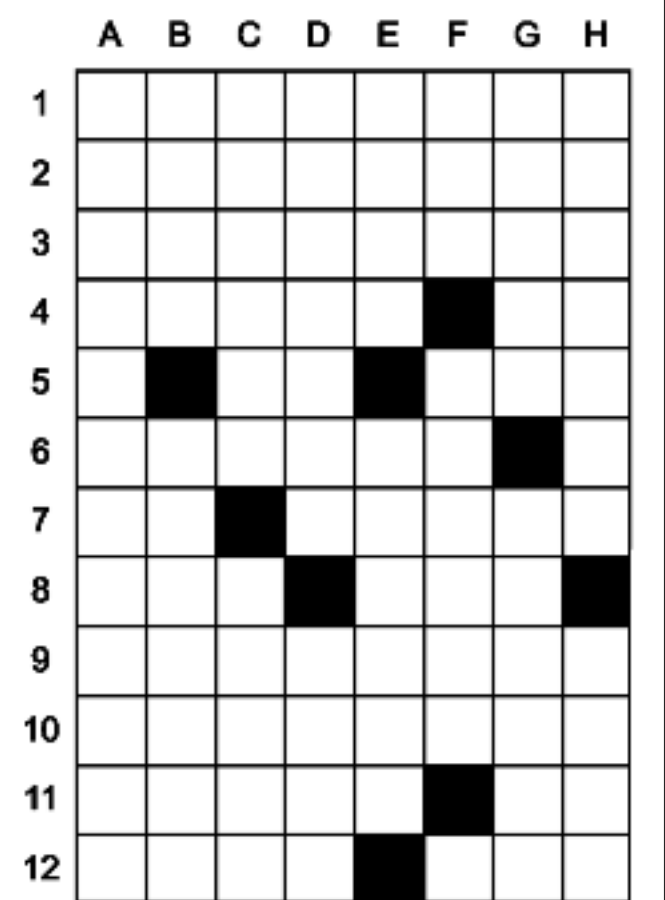
Solution

sudoku

Mots fléchés



Mots croisés



HORIZONTALEMENT :
1. Placée entre des feuilles. 2. Peuvent être victimes d'un joli cœur.
3. Noix de cajou. 4. Majestueux. Morceau de verre. 5. Garde l'anonymat. Sac d'embrouilles. 6. L'ami de Célestine. 7. A généralement le dos au mur. Instrument de taille. 8. Organisme européen. Oiseau disparu. 9. Se montre très mauvais interprète. 10. Où il fut question d'être. 11. Désavouait. Indication routière. 12. Qui est triple. Saint-pierre en mer.

VERTICALEMENT :
A. Supplice moyenâgeux. B. Un milliard de fois moins. Refaire des taches. C. Il a bonne mine. Terme musical. D. Mystères et boules de gomme. Celui de l'ami est un refuge. E. Vieille pièce. Prenant ses distances. F. Luth. Excessif en mal. G. Fils de Robert le Fort. Agrément une toilette féminine. H. Qui maîtrise désormais son art. Il coule en de vertes régions

Quotidien National d'Information ● www.lemondeadm.com



LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Coronavirus

185 nouveaux cas, 111 guérisons et 9 décès
ces dernières 24 heures

Cent quatre vingt-cinq (185) nouveaux cas confirmés de coronavirus, 111 guérisons et 9 décès ont été enregistrés durant les dernières 24 heures en Algérie, a indiqué hier à Alger le porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus, Dr Djamel Fourar. Le total des cas confirmés s'élève ainsi à 53 584 dont 185 nouveaux cas,

soit 0,4 cas pour 100.000 habitants lors des dernières 24 heures, celui des décès à 1827 cas, alors que le nombre de patients guéris est passé à 37603, a précisé Dr Fourar lors du point de presse quotidien consacré à l'évolution de la pandémie de Covid-19. En outre, 21 wilayas ont recensé durant les dernières 24 heures moins de 9 cas, 21 autres n'ayant enregistré aucun cas, alors

que 6 autres ont enregistré plus de 10 cas. Par ailleurs, 35 patients sont actuellement en soins intensifs, a-t-il également fait savoir. Le même responsable a souligné que la situation épidémiologique actuelle exige de tout citoyen vigilance et respect des règles d'hygiène et de distanciation physique, rappelant l'obligation du respect du confinement et du port du masque

Mosquées de plus de 1000 places :

La prière du vendredi autorisée
à partir du 6 novembre prochain

La prière du vendredi sera de nouveau autorisée à partir du 6 novembre prochain dans les mosquées dont la capacité d'accueil est de plus de 1000 places. En effet, dans une déclaration à l'ENTV, le ministre de la communication, porte-parole du gouvernement, Ammar Belhimer, a fait savoir que le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a décidé de la réouverture totale, à partir du 6 novembre prochain, des mosquées ayant une capacité supérieure à 1000 places. Ce qui laisse entendre que les prières du vendredi seront autorisées à partir de cette échéance. Concernant la prière d'Al

Fadjr, elle sera de nouveau autorisée à la faveur du réaménagement des horaires du confinement dans les wilayas concernées. Selon le Belhimer, la réouverture s'accompagnera par des mesures de prévention sanitaire contre le coronavirus. Fermées depuis mars dernier en raison de la pandémie du coronavirus (Covid-19), les mosquées ayant une capacité de 1000 fidèles et plus ont été rouvertes progressivement) partir du 15 août dernier avec un protocole sanitaire spécial. Les prières ont été autorisées durant les jours de semaines à l'exception du vendredi où seules les prières du Asr, Maghreb et Icha sont accomplies.

Les services du Premier ministre avaient précisé : « Dans une première étape et dans les 29 wilayas soumises au confinement partiel à domicile, ne seront concernées que les mosquées ayant une capacité supérieure à 1.000 fidèles et exclusivement pour les prières du Dohr, Asr, Maghreb et Icha et ce, à partir du samedi 15 août 2020 durant toutes les journées de la semaine, à l'exception du vendredi où seules les prières du Asr, Maghreb et Icha sont accomplies et ce, jusqu'à ce que toutes les conditions soient réunies pour l'ouverture totale des mosquées et ce, dans une deuxième étape ».

Coopération algéro-française

Séance plénière à huis clos le 20 octobre

Le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères de la République française Jean-Yves Le Drian effectue une visite de travail de deux jours en Algérie, à l'invitation de son homologue, Sabri Boukadoum. A cette occasion, et outre les entretiens qu'aura le chef de la diplomatie française avec son homologue algérien, il sera reçu en audience par le Président de la République, Monsieur Abdelmadjid Tebboune, ainsi que par

le Premier ministre, Monsieur Abdelaziz Djerad. Ce déplacement, qui s'inscrit dans le cadre des consultations régulières inscrites à l'agenda politique et économique convenu entre l'Algérie et la France pour l'année 2020, permettra de faire le point sur les avancées enregistrées, de part et d'autre, dans la coopération bilatérale marquée ces derniers mois par la concrétisation d'échéances importantes telles que la 6ème session du Comité

mixte économique algéro-français, tenue à Alger le 12 mars 2020". Cette visite donnera également lieu à "un échange de vues sur les questions régionales et internationales d'intérêt commun, notamment la situation au Sahara occidental, le dossier malien et la situation dans la région du Sahel ainsi que la crise en Libye dont le règlement sera au centre des discussions entre les deux parties".

Obsèques

La dépouille du moudjahid Abdelkader Hadjar
inhumée au cimetière d'El Alia



La dépouille du moudjahid et diplomate Abdelkader Hadjar, décédé mardi à l'âge de 83 ans, a été inhumée hier après-midi au cimetière d'El Alia à Alger. Les obsèques se sont déroulées en présence du président du Conseil de la nation par intérim, Salah Goudjil, du Premier ministre, Abdelaziz Djerad, de membres du gouvernement, de moudjahidine, de proches et de

membres de la famille du défunt et de ses compagnons d'armes. Dans un éloge funèbre, le Secrétaire général (SG) du ministère des Moudjahidine, Laïd Rebika a loué les qualités du défunt et les importantes haltes ayant marqué son parcours de militant, affirmant que le regretté "comptait parmi les hommes fidèles à la nation et à la patrie, ayant voué toute sa vie à la cause nationale en tant que militant et combattant dans les rangs de la révolution nationale". "Dès son jeune âge, le défunt a rejoint les rangs de l'Armée de libération nationale (ALN) dans la wilaya V historique où il a subi les affres de la torture dans les geôles coloniales", a-t-il rappelé. Au lendemain de l'indépendance, poursuit M. Rebika, feu Abdelkader Hadjar a poursuivi son parcours "avec loyauté et dé-

vouement" au service de la patrie, en s'acquittant des missions qui lui étaient confiées et responsabilités qu'il a eu à assumer aux côtés de ses compagnons pour bâtir l'Algérie indépendante et préserver le message des vaillants Chouhada". Le défunt était "l'un des meilleurs enfants de l'Algérie, connu pour sa clairvoyance, son discernement et sa grande perspicacité qui ont fait de lui un diplomate des plus brillants et un homme politique des plus compétents", a-t-il soutenu. Né en 1937 à Tiaret, le défunt avait occupé le poste d'ambassadeur d'Algérie dans plusieurs capitales notamment Tripoli, Téhéran et le Caire. À noter que feu Abdelkader Hadjar a également été, des années durant, membre du Comité central du parti du Front de libération nationale (FLN).

Le point sur la pandémie :
Théorie du complot et
méfiance envers le vaccin



Un tiers de la population de certains pays est susceptible de croire à de fausses informations et à des théories complotistes sur le Covid-19, qui ont pour effet d'augmenter la méfiance envers la vaccination, ont averti des chercheurs hier. De son côté, Facebook a annoncé mardi interdire les publicités qui découragent les utilisateurs de se faire vacciner, à la lumière de la pandémie de Covid-19 qui a mis en évidence « l'importance des mesures de santé préventives ».

Plus de 1,08
million de morts :

La pandémie a fait plus de 1,081 million de morts dans le monde depuis fin décembre, selon un bilan établi par l'AFP mardi. Quelque 37,9 millions de cas ont été officiellement comptabilisés, dont plus de 26,1 millions ont été guéris. Les Etats-Unis comptent le plus de morts (215.089), devant le Brésil (150.998), l'Inde (109.856), le Mexique (83.945) et le Royaume-Uni (42.875).

Coups d'arrêt
pour la lutte
contre le virus :

Les sociétés pharmaceutiques américaines Johnson & Johnson et Eli Lilly ont suspendu lundi et mardi des essais cliniques d'un vaccin et d'un traitement expérimental contre le Covid-19, respectivement, le temps d'évaluer d'éventuels effets secondaires chez des participants, un nouveau contretemps dans la lutte contre la pandémie. Un peu plus tard mardi, la Banque mondiale a annoncé l'approbation d'un plan d'aide de 12 milliards de dollars pour garantir aux pays en développement l'accès rapide aux vaccins quand ils seront disponibles.

« Confinement partiel » aux Pays-Bas

Les Pays-Bas, jusque-là moins stricts que leurs voisins européens, vont être soumis à un « confinement partiel » à partir de mercredi, comprenant notamment la fermeture des bars et des restaurants pour tenter de freiner la poussée de la pandémie, a annoncé mardi le Premier ministre Mark Rutte. Après des mois de refus du port du masque, il a décidé de le ren-

dre obligatoire dans les espaces clos pour les plus de 13 ans. La vente d'alcool sera interdite à partir de 20H00.

L'Italie resserre
la vis :

L'Italie a annoncé de nouvelles restrictions: interdiction aux bars et restaurants de servir des clients non assis après 21H00, interdiction des fêtes et célébrations, interdiction des sports de contact entre amis et des voyages scolaires, invités à domicile limités à six, mariages et baptêmes limités à 30 personnes.

Salon de
l'agriculture
annulé en France :

Le salon de l'agriculture, prévu du 27 février au 7 mars 2021 à Paris, est annulé dans sa forme actuelle, ont annoncé ses organisateurs mardi. Le président français Emmanuel Macron, qui s'exprimera à la télévision mercredi, pourrait annoncer de possibles nouvelles restrictions dans des grandes villes.

L'UE tente de
coordonner les
restrictions de
voyage :

Les pays de l'UE ont adopté mardi des critères communs, non contraignants, pour les restrictions de voyage dans l'Union pour tenter de mettre fin à la cacophonie engendrée par la pandémie. Les voyageurs venant d'une zone à risque pourront se voir imposer une quarantaine et/ou un dépistage.

Dépistage massif
en Chine :

Selon les autorités chinoises quatre millions d'échantillons ont été prélevés en près de deux jours à Qingdao (est), qui organise un dépistage express en cinq jours de ses 9 millions d'habitants après la découverte d'un mini foyer de coronavirus.

En Russie, record
de morts en 24H :

La Russie a annoncé mardi avoir enregistré 244 décès dus au Covid-19 en 24 heures, un record depuis le début de l'épidémie, ajoutant que 90% des lits d'hôpitaux réservés aux malades du coronavirus étaient désormais occupés.